PROTECTORAT FRANÇAIS

RÉGENCE DE TUNIS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

CATALOGUE DE L'EXPOSITION

DU

PAVILLON TUNISIEN

1894

TUNIS

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET CIE)

rues de Constantine et de Souk-Ahras

CATALOGUE DE L'EXPOSITION

DU

PAVILLON TUNISIEN

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/expositionuniver00expo_9

PROTECTORAT FRANÇAIS

RÉGENCE DE TUNIS

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

CATALOGUE DE L'EXPOSITION

DU

PAVILLON TUNISIEN

1894

TUNIS

IMPRIMERIE RAPIDE (LOUIS NICOLAS ET Cie)

rues de Constantine et de Souk-Ahras

L'Exposition du Pavillon Tunisien se propose un double but :

1° Faire connaître aux commerçants français les produits qu'ils peuvent tirer de la Tunisie, et aux émigrants les produits qu'ils peuvent aller y exploiter ;

2° Faire connaître aux industriels français les produits que leurs concurrents étrangers introduisent sur le marché tunisien et qu'ils peuvent se proposer de fabriquer de leur côté.

Elle se divise donc naturellement en deux parties.

La première est consacrée aux marchandises d'exportation. On y a rassemblé des échantillons de tous les produits naturels ou fabriqués propres à la Tunisie.

Les prix de vente sur les marchés tunisiens ont été indiqués, autant que possible, dans le présent Catalogue.

La seconde est consacrée aux marchandises d'importation.

En 1893, sur un total de 38.383.232 francs, la Tunisie a importé pour 23.338.747 francs de marchandises provenant de France, et 15.044.485 francs de marchandises provenant des pays étrangers.

Il a paru inutile d'exposer des échantillons des marchandises provenant de France : ils n'auraient rien appris aux fabricants français. Mais on s'est efforcé de réunir une collection d'échantillons aussi complète que possible des marchandises de provenance étrangère. On en trouvera l'énumération dans ce Catalogue, avec l'indication, pour chaque article, du prix de fabrique et des conditions faites aux commerçants qui les importent. Les fabricants français pourront ainsi, dans l'Exposition, se rendre compte de la nature des marchandises étrangères qui se vendent en Tunisie et de la marge qui leur est laissée pour les produire.

Les personnes qui voudront avoir une idée précise de l'importance du marché tunisien pourront consulter les statistiques de la Douane pour 1893, dont voici la reproduction :

MARCHANDISES EXPORTÉES

DÉSIGNATION DES MARCHADISES	PAYS DE DESTINATION		TOTAUX
	France et Algérie	Autres pays	
	francs	francs	francs
ANIMAUX VIVANTS			
Bêtes de somme	100.390	145.890	246.280
Bestiaux	547.822	173.387	1.321.209
PRODUITS DESTINÉS A L'ALIMENTATION			
Beurre frais et salé et œufs	54.625	3.456	58.081
Dattes	442.882	91.122	534.004
Farines et semoules	9.575	60	9.635
Huile d'olive et de grignons d'olive	3.225.697	422.533	3.648.230
Miel	9.037	971	10.008
Fruits secs	59.230	21.272	80.502
Fruits frais	12.168	39.824	51.992
Légumes secs et leurs farines	964.643	81.227	1.045.870
Poissons, poulpes et boutargues	24.534	1.034.625	1.059.159
Volailles et gibier	1.966	2.463	4.429
Vins	1.110.785	14.955	1.125.740
PRODUITS ET DÉPOUILLES D'ANIMAUX			
Cire	70.103	55.085	125.188
Graisse	2.290	5	2.295
Laines	249.865	191.805	441.670
Peaux	274.575	323.275	1.097.850
Poils et crins	3.246	28	3.274
A reporter	7.663.433	3.201.983	10.865.416

DE TUNISIE EN 1893.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	PAYS DE DESTINATION		TOTAUX
	France et Algérie	Autres pays	
	francs	francs	francs
Reports.....	7.663.433	3.201.983	10.865.416
MATIÈRES MINÉRALES ET VÉGÉTALES ET DÉCHETS DIVERS			
Éponges lavées.....	950.508	304.128	1.254.636
id. non lavées.....	2.518	7.615	10.133
Goudron.....	2.072	442	2.514
Alfa et diss.....	80.680	1.305.400	1.386.080
Liège.....	24.930	45.390	70.320
Écorces à tan.....	239.052	3.431.065	3.670.117
Minerais.....	16.430	508.110	524.540
Graines de lin.....	168.517	»	168.517
Grignons d'olives.....	7.313	4.101	11.414
OBJETS FABRIQUÉS			
Savon.....	1.340	88.831	90.171
Chechias.....	30.774	372.967	403.741
Ouvrages en alfa et vannerie.....	211.820	24.338	236.158
Tissus de laine.....	120.961	387.578	508.539
Id. de soie.....	83.414	9.105	92.519
Id. de coton.....	164.615	7.926	172.541
CÉRÉALES EN GRAINS			
Blés.....	5.003.972	1.357	5.005.329
Orge.....	2.276.949	41.862	2.318.811
Avoine.....	65.640	120	65.760
Autres marchandises.....	2.298.782	529.285	2.828.067
TOTAUX.....	19.413.720	10.271.603	29.685.323

MARCHANDISES IMPORTÉES

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	PAYS DE PROVENANCE		TOTAUX
	France et Algérie	Autres pays	
	francs	francs	francs
ANIMAUX VIVANTS			
Bêtes de somme	52.955	8.835	61.790
Bestiaux	166.134	28.080	194.214
PRODUITS DESTINÉS A L'ALIMENTATION			
Bières	66.512	5.470	71.982
Vins et spiritueux	677.293	937.871	1.615.164
Confiserie	46.494	33.546	80.040
Denrées coloniales	1.527.862	1.570.552	3.098.414
Farines et semoules	5.220.826	31.045	5.251.871
Fruits secs	131.371	67.701	199.072
Légumes secs et leurs farines	101.337	78.451	179.788
Poissons frais et conservés	89.360	40.670	130.030
PRODUITS DESTINÉS A L'INDUSTRIE, A LA CONSTRUCTION, ETC.			
Soie	380.798	201.423	582.221
Produits chimiques	160.944	51.734	212.678
Médicaments	87.063	28.163	115.226
Peaux brutes	8.368	1.127	9.495
Peaux préparées	472.038	381.946	853.984
Ouvrages en peaux et cuirs	273.316	18.134	291.450
Bois de construction et bois ouvrés	134.988	1.003.720	1.138.708
Briques, tuiles et tuyaux en terre	501.632	27.707	529.339
Chaux et ciment	273.851	842	274.693
Plâtre	42.480	643	43.123
Pierres de construction	16.086	37.126	53.212
Fer	883.045	466.710	1.349.755
Plomb, étain et zinc	59.719	16.197	75.916
OBJETS FABRIQUÉS			
Ouvrages en fer et en fonte	937.016	156.314	1.093.230
A reporter	12.311.488	10.894.007	17.505.495

EN TUNISIE EN 1893.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	PAYS DE PROVENANCE		TOTAUX
	France et Algérie	Autres pays	
	francs	francs	francs
Reports.....	12.311.188	10.894.007	17.505.495
OBJETS FABRIQUÉS (suite)			
Ouvrages en acier, cuivre, plomb et étain	144.653	33.022	177.675
Armes.....	60.111	10.481	70.595
Or et argent, bruts et en lingots	342.058	2.725	344.783
Orfèvrerie et bijouterie.....	100.476	139.576	240.052
Horlogerie.....	58.074	13.166	71.240
Carrosserie.....	42.914	9.929	52.843
Huiles d'olive et autres.....	97.076	145.939	243.015
Machines et mécaniques.....	551.754	78.469	630.223
Meubles	93.925	123.905	217.830
Ouvrages de mode	96.342	2.270	98.112
Papiers et papeterie.....	341.617	145.054	486.671
Verres, cristaux et bouteilles.....	166.644	95.218	261.862
Bimbeloterie	197.838	42.385	240.223
Savons	59.159	197	59.356
Bougies.....	180.321	26.276	206.597
Tissus de coton.....	822.477	3.067.865	3.890.342
Id. de laine.....	630.340	221.662	852.002
Id. de soie	99.724	124.450	224.174
Id. de chanvre, lin et jute.....	131.733	49.992	181.725
AUTRES MARCHANDISES			
Houille.....	197.071	266.975	464.046
Huiles minérales	17 155	292.526	309.681
Fourrages.....	80.921	111.083	192.004
CÉRÉALES EN GRAINS			
Blé.....	990.192	1.140.169	2.130.361
Orge.....	413.077	1.070.009	1.483.086
Maïs.....	191.183	9.273	200.456
Avoine	13.277	132	13.409
Diverses autres.....	4.907.147	2.627.227	7.531.374
TOTAUX.....	23.338.747	15.044.485	38.383.232

La décoration des murs du Pavillon a été faite en vue de représenter les progrès accomplis en Tunisie depuis l'établissement du Protectorat Français. Deux plans indiquent l'état de Tunis en 1881 et l'état de Tunis en 1894. Deux autres, l'état de Sousse en 1881 et l'état de Sousse en 1893. Un autre, l'état de Sfax en 1894, avec le port qui y est en construction. Un autre, l'état de Bizerte en 1894, avec le port et la nouvelle ville en construction. Une carte de la région de Bizerte l'accompagne. Une grande carte de la Tunisie porte, marquées en rouge, les propriétés achetées par des Français et dont l'étendue s'élève actuellement à 412.200 hectares. Elle est accompagnée de petites cartes indiquant les plantations de vignes et d'oliviers qui existent actuellement dans la Régence. Les plantations d'oliviers faites dans les environs de Sfax font l'objet d'une dernière carte plus développée.

Une grande toile panoramique représente la ville de Tunis et le paysage environnant. Trois peintures, obligeamment prêtées par la Compagnie du Port, sont consacrées à la ville de Bizerte. Enfin, douze cents photographies environ, réunies par le Service des Antiquités et des Arts, offrent la collection des vues de toutes les curiosités qui peuvent attirer en Tunisie les touristes, les artistes et les savants.

Catalogue alphabétique

N^os^		Pages
41.	Alcools	63
65.	Allumettes	94
15.	Amidons	65
69.	Armes et munitions	97
3.	Avoines	20
70.	Bijouterie	99
78.	Bimbeloterie et tabletterie	108
1.	Blés	17
20.	Bois de chêne	37
61.	Bois sciés	91
66.	Bougies	95
74.	Bouteilles	104
67.	Cartes à jouer	96
55.	Chapellerie	83
58.	Chaussures	86
34.	Chechias (exportation)	51
51.	Chechias (importation)	78
56.	Chemiserie	84
10.	Condiments	25
40.	Confiserie	62
9.	Cotons	24
71.	Coutellerie	101
57.	Cuirs et peaux	85
16.	Eaux-de-vie	32
30.	Écailles et os de sépia	47
21.	Écorces et plantes à tan	38
29.	Éponges	46
12.	Espèces médicinales	27
11.	Essences	26
62.	Fers en barre et fers à T	92
6.	Fèves	22
46.	Fils de coton	66
48.	Fils de lin et de chanvre	74

Nos		Pages
53.	Fils de soie	80
80.	Fourneaux à pétrole	112
13.	Fruits frais	28
14.	Fruits secs (exportation)	29
42.	Fruits secs (importation)	64
72.	Glaces et miroirs	102
8.	Graine de lin	24
24.	Graisses et beurres	41
19.	Grignons d'olives	36
76.	Horlogerie	106
19.	Huile de grignons	36
18.	Huile d'olives	31
25.	Laines en suint	41
26.	Laines lavées	42
75.	Lampisterie	104
44.	Légumes secs	65
7.	Légumineuses autres que les fèves	23
22.	Liège	39
4.	Maïs	20
38.	Meubles arabes	56
23.	Miel et cire	40
33.	Minerais autres que les minerais de zinc et de phosphate.	50
32.	Minerais de phosphate	49
31.	Minerais de zinc	48
77.	Objets en porcelaine et en terre	106
17.	Olives	33
2.	Orges	18
68.	Papiers de toutes sortes	96
60.	Parapluies et ombrelles	90
27.	Peaux brutes et préparées	43
28.	Poissons	45
43.	Pommes de terre	64
83.	Produits chimiques	115
79.	Quincaillerie	110
81.	Robinetterie	113
37.	Sellerie et harnachement	56
82.	Serrurerie	114

Nos		Pages
52.	Soies grèges	79
5.	Sorghos et millets	21
39.	Sucres bruts et raffinés	61
47.	Tissus de coton	68
35.	Tissus de laine (exportation)	52
50.	Tissus de laine (importation)	76
49.	Tissus de lin et de chanvre	75
36.	Tissus de soie (exportation)	54
54.	Tissus de soie (importation)	81
64.	Tôles	93
63.	Verre à vitre	93
73.	Verrerie et cristaux	103
59.	Vêtements confectionnés	88
15.	Vins	31

MARCHANDISES D'EXPORTATION

Marchandises d'Exportation

N° 1

Blés

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 217.623 QTAUX.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France.....	196.531 quintaux
Algérie.....	21.033
Italie.....	59

Les blés cultivés en Tunisie sont des blés durs très recherchés pour la semoulerie. La plus grande partie s'écoule sur la place de Marseille. L'Intendance militaire en achète également de grandes quantités pour ses approvisionnements.

L'exportation a été très faible en 1893, par suite de la sécheresse. Elle s'est élevée, en 1890, à 686.996 quintaux.

Les blés durs se sont payés, en 1893, sur la place de Tunis, de 18 à 20 francs le quintal.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Blé, contrôle de Tunis.
N° 2. — — — variété Hamira.
N° 3. — — de Bizerte, caïdat de Bizerte, variété Adjili.
N° 4. — — — — de Mateur, — Hamira.
N° 5. — — — — — — Mahmoud
N° 6. — — — — — — Souri.
N° 7. — — — — — — Sbié.
N° 8. — — de Grombalia, caïdat de Soliman.
N° 9. — — de Béja, caïdat de Béja, variété Azizi.
N° 10. — — — — — — Adjili.
N° 11. — — — — — Hamira.

N° 12. Blé, contrôle de Béja, caïdat de Béja, variété Mahmoud.
N° 13. — — — — — — Souri.
N° 14. — — — — de Medjez-el-Bab.
N° 15. Blé, contrôle de Souk-el-Arba, pays de Djendouba.
N° 16. — — de Kairouan, caïdat de Kairouan.
N° 17. — — — — des Zlass-Guebala.
N° 18. — — — — des Zlass-Dahara.
N° 19. — — — — des Madjer.
N° 20. — — de Sousse, Enfida.
N° 21. — — — Kalâa-Sghira.
N° 22. — — — M'saâdine.
N° 23. — — — M'saken.
N° 24. — — — Sidi-Amor.
N° 25. — — — Sahline.
N° 26. — — — Salmoun.
N° 27. — — — Bordjine.
N° 28. — — — Mahdia.
N° 29. — — du Kef.
N° 30. — — de Maktar, caïdat des Oulad-Ayar-Guebala.
N° 31. — — — — des Oulad-Ayar-Dahra.
N° 32. — — — — des Oulad-Aoun.
N° 33. — du cercle de Gabès.

N° 2

Orges

EXPORTATION TOTALE EN 1903 : 159.918 QUINTAUX
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France		115.864 quintaux
Algérie		41.167
Etranger	Italie	2.375
	Tripoli	496
	Malte	15

L'orge est cultivée en Tunisie sur une étendue sensiblement égale à celle du blé. Elle sert surtout à la nourriture des chevaux. L'orge tunisienne est très recherchée en Europe pour la brasserie.

L'exportation d'orge a été faible en 1893, à cause de la sécheresse. Elle s'était élevée, en 1891, à 584.402 quintaux.

Le prix de l'orge sur le marché de Tunis a varié, en 1893, de 13 à 16 francs.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Orge du contrôle de Tunis.
N° 2. — — de Bizerte, caïdat de Bizerte.
N° 3. — — — — de Mateur.
N° 4. — — de Grombalia, — de Soliman.
N° 5. — — de Béja, — de Béja.
N° 6. — — — — de Medjez-el-Bab.
N° 7. — — de Souk-el-Arba, pays de Djendouba.
N° 8. — — de Kairouan, caïdat de Kairouan.
N° 9. — — — — des Zlass-Dahara.
N° 10. — — — — des Medjer.
N° 11. — — de Sousse, Enfida.
N° 12. — — — Kalaâ-Sghira.
N° 13. — — — M'saâdine.
N° 14. — — — M'saken.
N° 15. — — — Sidi-Amor.
N° 16. — — — Sahline.
N° 17. — — — Salmoun.
N° 18. — — — Bordjine.
N° 19. — — — Mahdia.
N° 20. — — de Sfax, caïdat de Sfax.
N° 21. — — du Kef,
N° 22. — — de Maktar, — des Oulad-Ayar-Dahara.
N° 23. — — — — des Oulad-Aoun.
N° 24. — — — — des Oulad-Ayar-Guebala.
N° 25. — du cercle de Gabès.
N° 26. — du contrôle de Tunis, — de Tebourba.

N° 3

Avoines

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 4.376 QUINTAUX
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France..... 4.376 quintaux

La culture de l'avoine était complètement inconnue des Arabes ; elle a fourni à l'exportation pour la première fois en 1890. Elle donne de gros rendements et tend, à cause de ce fait, à se développer rapidement parmi les colons.

L'avoine s'est vendue, sur le marché de Tunis, de 15 à 18 francs pendant l'année 1893.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Avoine, contrôle de Tunis, caïdat de Tunis.
N° 2. — — — — de Tebourba.
N° 3. — — de Souk-el-Arba.
N° 4. — — — — de Souk-el-Khmis.
N° 5. — — de Bizerte.

N° 4

Maïs

Le maïs n'a donné lieu à aucune exportation en 1893. Il s'en est exporté 3.664 quintaux en 1891.

C'est une culture peu répandue jusqu'ici. Elle est limitée aux régions de la Tunisie où les pluies sont le plus abondantes.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Maïs, contrôle de Bizerte, caïdat de Bizerte.

N° 2. Maïs, contrôle de Bizerte, caïdat de Mateur.
N° 3. Maïs blanc, — de Grombalia, — de Soliman.
N° 4. Maïs jaune, — — — de Soliman.
N° 5. Maïs, — de Tunis, — de Tunis.
N° 6. — — — — de Tebourba.
N° 7. — — — — de Tunis.
N° 8. — — de Maktar.
N° 9. — — de Béja.
N° 10. — — de Souk-el-Arba.

N° 5

Sorghos et Millets

Les sorghos et millets forment dans les relevés des Douanes l'article *AUTRES CÉRÉALES,* qui figure, en 1893, pour une exportation totale de 2,000 francs. Il s'exporte quelquefois du « sorgho blanc » à Marseille, sous le nom de *DARI,* mais en petite quantité.

Ces céréales ne sont cultivées que par les indigènes.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Millet à chandelle, contrôle de Tunis.
N° 2. — — de Djerba.
N° 3. — — de Grombalia, caïdat de Soliman.
N° 4. Sorgho blanc, — de Tunis.
N° 5. Sorgho noir, — —
N° 6. Alpiste, — —

N° 6

Fèves

Les fèves sont comprises dans le relevé des Douanes sous la rubrique ***LÉGUMES SECS ET LEURS FARINES,*** dont l'exportation totale s'est élevée, en 1893, à 1.743.116 kilogr.

PAYS DE DESTINATION

France et Algérie....		1.607.738 Kilogr.
Etranger	Tripoli....	121.202
	Autres pays	14.176

Les Arabes cultivent beaucoup la fève, dont ils font une grande consommation.

Les fèves se sont vendues, en 1893, sur le marché de Tunis, de 15 à 16 fr. l'hectolitre.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Fèves du contrôle de Tunis, variété ordinaire.
N° 2. — — — — maltaise.
N° 3. — — — caïdat de Tebourba.
N° 4. — — de Bizerte, — de Bizerte, vété maltaise.
N° 5. — — — — de Mateur, —
N° 6. — — de Grombalia, caïdat de Soliman, variété ordinaire.
N° 7. — — de Souk-el-Arba, caïdat de Djendouba, variété ordinaire.
N° 8. — — de Béja, variété ordinaire.
N° 9. — — de Sousse, — —
N° 10. — — — — —

N° 7

Légumineuses autres que les Fèves

Les légumineuses autres que les fèves sont, comme les fèves elles-mêmes, comprises par les relevés de la Douane dans l'article *LÉGUMES SECS ET LEURS FARINES*, dont l'exportation totale a été, en 1893, de 1.743.116 kilogrammes.

PAYS DE DESTINATION

France et Algérie		1.607.738 Kilogr.
Étranger	Tripoli	121.202
	Autres pays	14.176

Les prix du marché de Tunis ont été les suivants, en 1893 :

Pois chiches	Fr.	16 »
Haricots		25 »
Fenugrec		25 »

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1.	Pois chiches,	contrôle de Tunis,		caïdat de Tunis.
N° 2.	—	—	—	—	de Tebourba.
N° 3.	—	—	de Bizerte,	—	de Bizerte.
N° 4.	—	—	—	—	de Mateur.
N° 5.	—	—	de Grombalia,	—	de Soliman.
N° 6.	—	—	de Béja,	—	de Béja.
N° 7.	—	—	de Souk-el-Arba.		
N° 8.	—	—	de Sousse,	—	de Sousse.
N° 9.	Pois gris,	—	de Souk-el-Arba.		
N° 10.	Haricots,	—	de Tunis,	—	de Tunis.
N° 11.	—	—	de Grombalia,	-	de Soliman.
N° 12.	Lentilles,	—	de Tunis.		
N° 13.	—	—	de Sousse.		
N° 14.	—	—	de Djerba.		
N° 15.	Gesses,	-			

N° 16. Fenugrec, contrôle de Bizerte, caïdat de Bizerte.
N° 17. — — de Grombalia, — de Soliman.
N° 18. — — de Djerba.
N° 19. Dolics, — de Tunis.
N° 20. — — de Bizerte.

N° 8

Graine de lin

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 4.212 QUINTAUX
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France..... 4.212 quintaux

Le lin est cultivé par les indigènes, exclusivement pour la graine.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Graine, contrôle de Tunis.
N° 2. — — de Bizerte, caïdat de Bizerte.
N° 3. — — — — de Mateur.
N° 4. — — de Souk-el-Arba, — de Souk-el-Khmis.
N° 5. — — de Sousse.

N° 9

Cotons

La culture du coton a été autrefois assez répandue en Tunisie. Elle est aujourd'hui restreinte à quelques localités des environs de Bizerte et aux oasis de la région de Gabès.

Le produit en est employé à la fabrication d'étoffes indigènes.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Coton blanc, contrôle de Bizerte, caïdat de Bizerte.
N° 2. Coton roux, — — — —

N° 10

Condiments

Le climat sec et chaud de la Tunisie communique aux plantes aromatiques des qualités toutes spéciales. Cependant, jusqu'ici, les indigènes seuls les cultivent et les utilisent, soit pour en distiller l'essence, soit pour les employer comme condiments.

Elles ne donnent encore lieu à aucune exportation.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Coriandre, contrôle de Bizerte.
N° 2. — — de Grombalia.
N° 3. Fenouil, — de Tunis.
N° 4. — — de Grombalia.
N° 5. Romarin pilé employé comme condiment, du contrôle de Grombalia.
N° 6. Meloukhia (corète pilé), condiment très recherché des indigènes, contrôle de Grombalia.
N° 7. Cumin, — de Bizerte.
N° 8. — — de Grombalia.
N° 9. — — de Sousse.
N° 10. Carvi, — de Tunis.
N° 11. — — de Grombalia.
N° 12. Nielle cultivée, — de Bizerte.

N° 11

Essences

Le climat de la Tunisie se prête admirablement à la culture des plantes à essences. Jusqu'à présent, les indigènes s'en sont occupés à peu près exclusivement. Les produits qu'ils distillent sont consommés sur place. Il s'en exporte par petites quantités en Egypte.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1.	Essence de citron,	Fr. 25 »	le kilogr.
N° 2.	— de bergamotte,	30 »	—
N° 3.	— de thym,	16 »	—
N° 4.	— de lavande,	12 »	—
N° 5.	— de romarin,	8 »	—
N° 6.	— d'orange (petit grain),	30 »	—
N° 7.	— de neroly,	400 »	—
N° 8.	— de géranium rosat,	70 »	—
N° 9.	— de fenouil,	12 »	—
N° 10.	— de cédrat,	25 »	—
N° 11.	Eau de fleur d'oranger de Nabeul,	40 »	les 100 kil.
N° 12.	— de jasmin —	» 50	le litre.
N° 13.	— — de Sfax,	» 50	—
N° 14.	— de rose de Nabeul,	1 »	—
N° 15.	— — de Sfax,	1 »	—
N° 16	Henné en feuilles de l'Arad,	75 »	les 100 kil.

N° 12

Espèces médicinales. — Produits chimiques

(Racines, écorces, herbes, feuilles, fruits et produits médicinaux)

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 26.197 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France et Algérie.....		Fr. 20.665	»
Étranger	Italie.....	1.660	»
	Tripoli.....	3.872	»

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Huile de ricin, environs de Tunis.
N° 2. — d'amandes douces, —
N° 3. Amandes douces, —
N° 4. — amères, —
N° 5. Pistaches, —
N° 6. Graine de lin, —
N° 7. — de moutarde, —
N° 8. — de fenouil, —
N° 9. — de cumin, —
N° 10. — de coriandre, —
N° 11. — de fenugrec, —
N° 12. Écorces d'amandes amères, —
N° 13. Fleurs de mauve, —
N° 14. — d'oranger, —
N° 15. — de bourrache, —
N° 16. Sommets fleuris de centauré, —
N° 17. — — de thym,
N° 18. — — de lavande,
N° 19. — — de romarin,
N° 20. Feuilles d'oranger,
N° 21. — de jusquiame,

N° 22. Feuilles de morelle, environs de Tunis.
N° 23. — de datura stramonium, —
N° 24. — de menthe, —
N° 25. — de henné, —
N° 26. — d'eucalyptus globulus, —
N° 27. Racine de pyrèthre, —
N° 28. — de grenadier, —
N° 29. — de thapsia, —
N° 30. Résine de thapsia, —
N° 31. Opium, contrôle de Bizerte, le kilo Fr. 48 »
N° 32. Rassoul (plante dont on tire de la soude), contrôle de Kairouan.
N° 33. Soude tirée du rassoul, — —
N° 34. Savon fabriqué avec la soude tirée du rassoul, — —
N° 35. Pyrèthre, — de Mahdia.
N° 36. Safran, — de Medjez-el-Bab, la demi-once Fr. 4 50
N° 37. Élixir fébrifuge employé par les indigènes, contrôle de Sfax.

N° 13

Fruits frais

EXPORTATION TOTALE en 1893 : 228.391 Kilogr.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

	Citrons, oranges et leurs variétés	Autres
France.....Fr.	6.466	3.436
Algérie.....	16.174	4.204
Italie.....	197.110	»

La Tunisie produit dès maintenant des oranges, des mandarines, des citrons et des raisins de très bonne qualité. Elle pourrait produire également, en bonne qualité, tous les fruits à noyaux. Les colons ont encore donné

peu d'attention à ces cultures, qui sont restées stationnaires jusqu'à présent.

Sur les marchés locaux, les oranges se vendent 20 fr. le mille, les mandarines 25 fr. et les citrons 10 fr.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Oranges meski.
N° 2. — sanguines.
N° 3. — maltaises.
N° 4. — maltaises sanguines.
N° 5. — trabelsi.
N° 6. — beldi.
N° 7. Citrons, beldi petits.
N° 8. — beldi gros.
N° 9. — trabelsi.
N° 10. — m'gargueb.
N° 11. — doux.
N° 12. Mandarines.
N° 13. Cédrats.
N° 14. Chinois.
N° 15. Amandes primeurs.

N° 14

Fruits secs ou tapés

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 1.969.250 KILOGR.

(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

		DATTES	AMANDES	FIGUES	PISTACHES	RAISINS
		Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.
France		132.475	99.467	»	»	»
Algérie		1.499.477	»	16.080	»	7.300
Étranger	Italie	92.291	»	»	»	»
	Malte	44.951	10.879	»	»	»
	Tripoli	»	13.395	3.873	166	1.380
	Autres pays	33.367	12.592	1.490	39	28
TOTAUX...		1.802.561	136.333	21.443	205	8.708

Bien que le climat de la Tunisie soit tout à fait propre à la production des amandes, des figues, des pistaches et du raisin sec, celle-ci, comme la culture du dattier, est restée jusqu'ici presque exclusivement entre les mains des indigènes. Mais des colons français procèdent actuellement à de vastes plantations d'amandiers dans la région de Sfax.

PRODUITS EXPOSÉS

		Valeur courante par 100 kilogr.
N° 1.	Dattes degla de Tozeur,	Fr. 50 à 60 »
N° 2.	Amandes cassées, de Bizerte,	100 »
N° 3.	— — de Tunis,	
N° 4.	— douces, coque demi-dure, de Sousse,	40 à 50 »
N° 5.	— — — de Sfax,	
N° 6.	— — — de Djerba,	
N° 7.	— — — de Tunis,	
N° 8.	— — coque dure, de Bizerte,	40 »
N° 9.	— — — de Tunis,	
N° 10.	— — — de Sfax,	
N° 11.	— amères, — de Bizerte,	40 »
N° 12.	— — — de Tunis,	
N° 13.	— — coque demi-dure, de Sfax,	
N° 14.	— — — de Tunis,	
N° 15.	Figues, de Gabès,	25 à 30 »
N° 16.	— de Raf-Raf, près de Bizerte,	
N° 17.	— de Sfax,	
N° 18.	Pistaches, de Gafsa,	1 50 à 2 » le kilogr.
N° 19.	— de Sfax,	
N° 20.	— de Tunis,	
		les 100 kilogr.
N° 21.	Raisins secs, de Sfax,	40 »
N° 22.	— de Raf-Raf, près de Bizerte,	
N° 23.	Caroubes, de Sousse,	20 »
N° 24.	— de Bizerte,	
N° 25.	— de Nabeul,	
N° 26.	— de Sfax,	
N° 27.	— de Tunis,	

N° 15

Vins

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 44.861 HECTOL.
(d'après les relevés des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

	Vins ordinaires	Vins de liqueur
France.....	43.973 hectol.	189 hectol.
Autres pays	607 —	92 —

Le vignoble tunisien comprend aujourd'hui 7.676 hectares, dont 6.200 étaient en rapport en 1893 et ont produit :

Vins rouges..... 116.831 hectol.
— blancs..... 23.334 —

Les vins rouges se vendent de 15 à 30 fr. l'hectolitre, suivant la qualité; les vins blancs, de 18 à 25 fr.; les vins de liqueur, de 35 à 50 fr.

Un pavillon de dégustation spécial pour les vins tunisiens se trouve près du Palais.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Vins rouges de Souk-el-Arba.
N° 2. — de Medjez-el-Bab.
N° 3. — de Tunis.
N° 4. — de Bizerte.
N° 5. — de Grombalia.
N° 6. — de Sousse.
N° 7. — de Sfax.
N° 8. Vins blancs de Souk-el-Arba.
N° 9. — de Medjez-el-Bab.
N° 10. — de Tunis.
N° 11. — de Bizerte.
N° 12. — de Grombalia.
N° 13. — de Sousse.
N° 14. — de Sfax.

N°15. Vins de liqueur : muscat de Souk-el-Arba.
N°16. — — de Tunis.
N°17. — — de Grombalia.

N° 16

Eaux-de-vie

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 166 HECTOLITRES
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France.....	155 hectolitres
Autres pays.....	11 —

La production des eaux-de-vie de vin est peu importante, la plupart des vins étant vendus en nature.

Les eaux-de-vie de Tunisie sont en général d'une excellente qualité.

Elles se vendent sur la place de Tunis 60 fr. l'hectolitre, et les eaux-de-vie de marc 40 fr.

Les Israélites distillent les dattes et en obtiennent une eau-de-vie appelée *boukhra* qui est consommée sur place.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Eau-de-vie de vin de Tunis.
N° 2. — de Grombalia.
N° 3. — de Souk-el-Arba.
N° 4. — de Medjez-el-Bab.
N° 5. — de Sousse.
N° 6. — de Sfax.
N° 7. — de Bizerte.
N° 8. Eau-de-vie de marc de Tunis.
N° 9. — — de Grombalia.
N°10. — — de Souk-el-Arba.
N°11. — — de Medjez-el-Bab.

N° 12. Eau-de-vie de marc de Sousse.
N° 13. — — de Sfax.
N° 14. — — de Bizerte.
N° 15. Eau-de-vie de dattes de Tozeur.

N° 17

Olives

EXPORTATION EN 1893 : 11.205 KILOGR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

	Olives fraîches	Olives en saumure
Algérie.....	7.020 kilogr.	3.162 kilogr.
Autres pays...	50 —	973 —
TOTAUX..	7.070 kilogr.	4.135 kilogr.

La Tunisie pourrait fournir, en quantité illimitée, de très belles olives de table.

Les olives fraîches valent couramment de 10 à 12 fr. l'hectolitre.

Elles ont à payer à la sortie, par 100 kilogr., un droit de 3 fr. 97.

PRODUITS EXPOSÉS

		Noms arabes	Noms français
N° 1.	Olives vertes	Marsalina,	Cornialle.
N° 2.	—	Chitoni,	Sayern.
N° 3.	—	Meski,	Amellaou.
N° 4.	—	Souaba-el-Alyia,	Lucques.
N° 5.	—	Seyali,	Petite Picholine.
N° 6.	—	Zabrouz,	Blanquetier.
N° 7.	—	Gafsi-M'kâb,	(Espèce indigène.)
N° 8.	—	Chaïbi,	Dent-de-Verrat.
N° 9.	—	Berbani,	(Espèce indigène.)

		Noms arabes	Noms français
N° 10.	Olives vertes	Limi,	La Rose.
N° 11.	—	Seydi-Maklous,	Ribier.
N° 12.	—	Khad-Halima,	Redounal.
N° 13.	—	Seyali,	Petite Picholine.
N° 14.	—	Chitoni,	Sayern.
N° 15.	—	Chaïbi,	Dent-de-Verrat.
N° 16.	—	Octoubri,	Picholine.

N° 18

Huiles d'Olives

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 3.049.432 LITRES
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France		2.527.833 litres
Algérie		102.666
Étranger	Malte	267.788
	Tripoli	86.366
	Autres pays	64.479

La Tunisie possède 10.756.000 oliviers, qui ont produit, en 1893, 29.734.000 litres d'huile.

Le climat tunisien convient parfaitement à cet arbre dont la culture prend un grand développement.

A la suite de mesures ordonnées par le Gouvernement pour mettre des terres à la disposition des planteurs à raison de 10 francs l'hectare dans la région de Sfax, soixante mille hectares lui ont été demandés et sont en voie de plantation. Un rapport spécial sur la culture de l'olivier et sur ces plantations est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à la Direction de l'Agriculture, à Tunis.

Les prix du quintal d'huile, prise en magasin, ont été les suivants pendant la campagne 1893-1894 :

Huiles surfines.....	Fr.	70 à 80 »
Huiles bouchables, darb-el-mâ, et fedikh-alloua.....		55 à 60 »
Huiles industrielles ou lampantes, dites maâsri, ou huile d'enfer..		48 à 50 »

Ces prix sont inférieurs d'une dizaine de francs aux prix moyens des années précédentes. Cette baisse est due à ce que la récolte avait été très abondante dans tout le bassin de la Méditerranée.

Les huiles doivent payer à leur sortie de Tunisie un droit de 12 fr. 40 par 100 kilogr.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1.	Huile	de Zarzis,	fabrication indigène.	
N° 2.	—	de Teboulbou,	—	
N° 3.	—	de Matmata,	—	
N° 4.	—	de Gafsa,	—	
N° 5.	—	d'El-Oudiane,	—	
N° 6.	—	de Sfax,	fabrication européenne,	1re pression.
N° 7.	—	—	—	2e pression.
N° 8.	—	—	—	d'Enfer.
N° 9.	—	—	fabrication indigène,	darb-el-mâ.
N° 10.	—	—	—	fedikh.
N° 11.	—	—	—	maâsri.
N° 12.	—	de Sousse,	fabrication européenne,	1re pression.
N° 13.	—	—	—	2e pression.
N° 14.	—	—	—	lampante.
N° 15.	—	—	fabrication indigène,	darb-el-mâ.
N° 16.	—	de Kairouan,	—	de Drâ-Tamar.
N° 17.	—	—	—	d'El-Alla.
N° 18.	—	de Nabeul,	—	1re pression.
N° 19.	—	—	—	2e pression.
N° 20.	—	—	—	3e pression.
N° 21.	—	d'Hammamet,	—	ordinaire.
N° 22.	—	de Soliman,	—	—
N° 23.	—	—	fabrication européenne,	ordinaire.

N° 24. Huile de Bizerte, fabrication indigène, ordinaire.
N° 25. — d'El-Alia, — —
N° 26. — d'El-Aousdja, — —
N° 27. — de Teboursouk, — 1re qualité.
N° 28. — d'Ellès (Kef), — neguiden.
N° 29. — — — adjami.
N° 30. — de Tebourba, — 1re qualité.
N° 31. — — — 2e —
N° 32. — — — 3e —
N° 33. — de Tunis, fabrication européenne, 1re —
N° 34. — — — 2e —
N° 35. — — — 3e —
N° 36. — — — lampante.
N° 37. — — fabrication indigène, fedikh.
N° 38. — — — maâsri.
N° 39. *Rapport sur la Culture de l'Olivier dans le centre de la Tunisie.*

N° 19

Grignons d'olives et Huile de grignons

EXPORTATION TOTALE EN 1893 :

		GRIGNONS	HUILE DE GRIGNONS
France		116.262 kil.	1.188.781 kil.
Algérie		»	1.615
Étranger	Tripoli	19.700	»
	Italie	62.320	7.799
TOTAL		228.282 kil.	1.198.195 kil.

(d'après le relevé des Douanes)

Les grignons sont les résidus des olives après la fabrication de l'huile. Ils contiennent encore de 12 à 15 % d'huile, que l'on extrait au moyen du sulfure de carbone. Les huiles ainsi obtenues sont employées, dans l'indus-

trie, pour la savonnerie et pour le graissage des machines.

Les prix de la campagne 1893-1894 ont été les suivants dans la Régence :

Grignons..... Fr. 25 » la tonne.
Huile de grignons..... 40 » les 100 kilos.
Résidus de grignons pulvérisés pour engrais ..... 40 » la tonne.

Les grignons ont à payer, pour sortir de la Tunisie, un droit de 3 fr. 50 par tonne, et l'huile de grignons un droit de 1 fr. 50 par quintal.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Grignons provenant de moulins indigènes.
N° 2. — — — européens.
N° 3. Résidus de grignons pulvérisés, pour engrais.
N°s de 4 à 15. Huiles de grignons.

N° 20

Bois de chêne

EXPORTATION TOTALE en 1893 : 13.295 Quintaux
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

Algérie..... 13.295 quintaux

Les forêts de la Tunisie, qui ont une étendue totale de 615.230 hectares, comprennent 10.600 hectares de chêne zéen.

Le bois de chêne zéen s'est vendu, en 1893, 5 fr. 50 le mètre cube, sur pied en forêt.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Douze traverses de chemin de fer.
N° 2. Douze paquets de douelles.

N° 21

Écorces et Plantes à Tan

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 61.168 QUINTAUX
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

Algérie	Fr.	3.984 quintaux
Étranger	Angleterre	7.450
	Italie	38 152
	Malte	27
	Egypte	554
	Autres pays	11.000

L'*ÉCORCE A TAN* est surtout fournie par le chêne-liège qui, sur 615.230 hectares de forêts existant en Tunisie, en occupe 116.084. Elle pourrait être fournie également par le chêne vert, qui occupe 30.171 hectares, et le chêne kermès, qui occupe 39.760 hectares. Elle s'est vendue, en 1893, 8 fr. 20 le quintal sur pied en forêt.

Le *SUMAC* pousse à l'état sauvage dans les montagnes des Ourazlas. Il n'a été ni exploité ni cultivé jusqu'à présent.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Écorce à tan de chêne-liège.
N° 2. — —
N° 3. Sumac, branches.
N° 4. — racines.
N° 5. — feuilles.

N° 22

Liège

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 2.344 QUINTAUX
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France	2 quintaux
Algérie	829
Italie	1.513

Les forêts de la Tunisie, qui ont une étendue totale de 615.230 hectares, comprennent 116.084 hectares de chênes-liège, sur lesquels 5.048.868 arbres ont été démasclés depuis 1883.

Une partie de ces forêts est entrée en production en 1893, et désormais une partie nouvelle entrera en production chaque année.

Le liège s'est vendu, en 1893, 20 fr. 50 le quintal rendu au port de Tabarka.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Balle de liège de reproduction.
N° 2. — —
N° 3. Liège en canon.
N° 4. —
N° 5. Balle de liège mâle.
N° 6. — —
N° 7. — de reproduction.
N° 8. — —
N° 9. — —

N° 23

Miel et Cire

EXPORTATION DU MIEL EN 1893 : 6.672 KGR.

France		270 kilogr.
Algérie		5.755
Tripoli		647

EXPORTATION DE LA CIRE EN 1893 : 71.536 KGR.

France		40.059 kilogr.
Étranger	Autriche	12.766
	Italie	12.057
	Malte	6.654

(d'après le relevé des Douanes)

L'élevage des abeilles est répandu parmi les indigènes, qui consomment beaucoup de miel ; mais il a été jusqu'à présent à peu près complètement négligé par les colons.

L'abeille africaine forme une espèce particulière, qui passe pour méchante et pillarde. En revanche, elle se reproduit avec une grande fécondité et est très productive.

Le miel se vend sur place 1 fr. 20 à 1 fr. 50 ; la cire, 1 fr. 50 à 2 fr. le kilogr.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Cinq pots de miel,	contrôle de Béja,		Fr. 24	80
N° 2. Une gargoulette de miel,	—	—		
N° 3. Un pot de miel,	—	de Kairouan.		
N° 4. —	—	—		
N° 5. Un pain de cire,	—	—	11	»
N° 6. —	—	—	11	»
N° 7. —	—	de Medjez-el-Bab,	12	»
N° 8. —	—	de Sousse,	5	»

N° 24

Graisses et Beurres

EXPORTATION TOTALE EN 1893 :

Graisse	Fr.	2.295 »
Beurre		33.534 »

(d'après le relevé des Douanes)

Ces produits sont de fabrication arabe et exportés seulement en pays musulmans, en Algérie plus particulièrement.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Une gargoulette de graisse de mouton,				Fr.	20 40
N° 2.	—	—	—		4 »
N° 3.	—	—	de bœuf,		6 »
N° 4. Beurre.					

N° 25

Laines en suint

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 438.285 Kilogr. estimés 350.628 Fr.

(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France et Algérie	183.536	francs
Italie	164.240	—
Autres pays	2.812	—

PRODUITS EXPOSÉS

			Valeur courante		Pays de provenance
N° 1. Toison avec crottin,		Fr.	85 »	le q./m.	Gouvernt de l'Arad.
N° 2.	—	—	85 »	—	Contrôle de Béja.

			Valeur courante		Pays de provenance
N° 3.	Toison avec crottin,	Fr.	85 »	le q./m.	Cont^le de Bizerte.
N° 4.	—	—	85 »	—	— de Kairouan.
N° 5.	— sans crottin,		100 »	—	— du Kef.
N° 6.	—	—	85 »	—	— de Maktar.
N° 7.	—	—	85 »	—	— de S^k-el-Arba.
N° 8.	—	—	85 »	—	— de Sousse.
N° 9.	—	—	85 »	—	— de Sfax.
N°10.	—	—	85 »	—	— de Tozeur.
N°11.	— tunis^nes, sans crottin, en suint,	Fr.	100	le q./m.	suivant cours
N°12.	— algériennes,	—	—	100	— —
N°13.	— croisées,	—	—	105	— —
N°14.	— mérinos,	—	—	110	— —
N°15.	— astrakan,	—	—	90	— —

On trouve sur le marché de Tunis, au prix de 0 fr. 80 à 1 fr. 40 le kilogramme, des débris de laine lavées qu'on appelle laines *bonnetouf*.

N° 26

Laine lavée

EXPORTATION TOTALE en 1893 : 20.264 Kilogr.
estimés à 40.528 Fr.

(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France et Algérie.....	Fr.	38.424	»
Etranger { Italie		1.996	»
Etranger { Autres pays.....		108	»

Les laines lavées se vendent de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 le kilogramme, suivant la qualité.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Laine lavée, un échantillon, contrôle de Kairouan.

N° 2. Toisons lavées.

N° 27

Peaux brutes et préparées

EXPORTATION TOTALE en 1893 : 103.946 Kilogr.
estimés 801.990 Fr.

(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

		GRANDES PEAUX	PEAUX DE MOUTONS	PEAUX DE CHEVRES
France et Algérie....Fr.		25.077 »	420.065 »	329.790 »
Étranger	Autriche....	5.107 »	57.246 »	1.264 »
	Italie.....	160.370 »	32.514 »	5.066 »
	Grèce.....	13.735 »	»	»
	Turquie.....	18.227 »	»	»
	Malte.....	3.727 »	»	7.977 »
	Tripoli.....	18 »	2.679 »	2.886 »

PRODUITS EXPOSÉS

Contrôle de Kairouan

N° 1. Deux peaux de mouton préparées, l'une Fr. 3 75
N° 2. Une peau de mouton brute, — 1 75
N° 3. — — — 2 »
N° 4. — d'agneau brute, — 1 »
N° 5. — de chevreau, — » 50
N° 6. — de chèvre, — 1 15 à 2 »
N° 7. — de chameau tannée.
N° 8. Échantillon de peau de mouton tannée.

Contrôle du Kef

N° 9. Peau de mouton brute, la pièce Fr. 2 à 2 50

Contrôle de Sousse

N° 10. Peau de mouton, la pièce Fr. 3 »
N° 11. — d'agneau, — 1 25
N° 12. — de chevreau, — » 75
N° 13. — — — 1 »
N° 14. — de veau préparée, — 3 »
N° 15. — de bœuf préparée, — 5 »

Contrôle de Souk-el-Arba

N° 16. Peau de mouton préparée, la pièce Fr. 2 75

N° 17. Peaux écrues lainées, de 25 à 30 kil. la douzaine, les 100 kil. Fr. 90 » à 92 »

N° 18. Peaux d'agneaux pour ganterie (saison : janvier à mai), 14 kil. la douzaine, la douzaine 20 » à 22 »

N° 19. Peaux écrues salées de chèvres, pesant de 10 à 15 kil. la douzaine, sèches de 8 à 12 kil., la douzaine 18 » à 20 »

N° 20. Peaux écrues de boucs, pesant salées l'une 3 kil. environ, sèches 2 kil. 300, la pièce 2 75 à 3 »

N° 21. Peaux écrues de chevreaux, pesant de 2 à 3 kil. la douzaine (saisonde vente : de janvier à mars), la douzaine 12 » à 15 »

N° 22. Toisons de moutons (de mai à septembre, suivant repousse de la laine) pesant de 9 à 18 kil., la douzaine 12 » à 20 »

Nota. — On tanne à l'écorce de chêne ou au sumac des peaux de chèvres qui sont vendues en croûte, sur la place de Lyon, à raison de 5 à 6 francs le kilogr. Ces peaux pèsent environ de 7 à 8 kil. la douzaine.

N° 23. Peaux d'agneaux tannées au sumac, pesant de 3 à 4 kil. la douzaine, la douzaine Fr. 15 » à 18 »

N° 24. Peaux de moutons tannées au sumac, pesant de 4 à 6 kil. la douzaine, la douzaine 18 » à 20 »

N° 25. Peaux de mouton basane, tannées à l'écorce, pesant de 4 à 4 kil. 500 la douzaine, la douzaine 16 » à 18 »

N° 26. Fourrure de mouton, la pièce 6 » à 8 »

N° 27. — d'agneau, les grands, — 5 »
les petits, — 4 »

N° 28. — de bouc, — 8 » à 10 »

N° 29. — de chèvre, — 1 » à 6 »

N° 28

Poissons

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 1.203.346 KILOGR. estimés à 1.059.359 FR.

(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

		Poulpes	Poissons frais	Thons et Bontargues	Poissons secs, salés ou fumés	Poissons marinés ou à l'huile
France et Algérie Fr.		85	19.688	1.623	18	120
Étranger	Italie....	466	»	690.155	290.706	»
	Malte ...	9.996	15	6.666	68	»
	Grèce ...	33.987	»	»	»	»

Les pêcheries de la côte de Tunisie sont très abondantes en excellents poissons. Elles n'ont guère été exploitées jusqu'ici que par les indigènes et les étrangers.

La pêche du thon était faite par deux thonaires appartenant à une maison italienne. Il s'en est ouvert, pour la campagne de 1894, une troisième appartenant à une maison française.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Baril de poissons salés, contrôle de Djerba, le kilo Fr. 1 »
N° 2. Une caisse — contrôle de Sfax, — 1 »
N° 3. — poissons secs, — — 1 50
N° 4. Poulpes secs, — — » 80
N° 5. — contrôle de Sousse.
N° 6. Bocal poissons conservés, —
N° 7. Poulpes secs, contrôle de Mohamedia.
N° 8. Thon conservé.

Collection des poissons du lac de Bizerte

N° 9. Mulet céphale.
N° 10. — sauteur.
N° 11. Daurade.
N° 12. Sar.
N° 13. Marbre.
N° 14. Loup.

N° 15. Ombrine.
N° 16. Saupe.
N° 17. Spare.
N° 18. Oblade.
N° 19. Maigre.
N° 20. Denté.
N° 21. Mulet céphale.
N° 22. — doré.
N° 23. Daurade.
N° 24. Sar.
N° 25. Marbre.
N° 26. Loup.
N° 27. Ombrine.
N° 28. Saupe.
N° 29. Spare.
N° 30. Oblade.
N° 31. Vieille.
N° 32. Sole.
N° 33. Anguille.
N° 34. Allache.
N° 35. Aiguille.

N° 29

Éponges

EXPORTATION TOTALE EN 1893 :

Éponges lavées : 104.553 kilogr., estimés 1.254.036 fr.
Éponges non lavées : 7.755 kilogr., estimés 10.133 fr.

(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France	Éponges lavées	79.177 kilogr.
	— non lavées	1.667
Grèce	Éponges lavées	5.877
	— non lavées	71
Italie	Éponges lavées	5.398
	— non lavées	2.201
Belgique	Éponges lavées	8.690
Autriche	Éponges lavées	2.170
	— non lavées	2.469
Autres pays	Éponges lavées	3.241
	— non lavées	347

PRODUITS EXPOSÉS

Contrôle de Djerba

N° 1.	Éponges noires non lavées,	le kilogr.	Fr. 16 à 18	»
N° 2.	— lavées,	—	18	»

Contrôle de Sfax

N° 3.	Éponges noires,	le kilogr.	Fr. 12	50
N° 4.	— Kerkennah,	—	15	»
N° 5.	— siciliennes,	—	17	»
N° 6.	— Kagova,	—	11	»
N° 7.	— Adjmi,	—	18	»
N° 8.	— pêchées à Zarzis,	la pièce	8	»

N° 30

Écailles et Os de Sépia

La présence de l'*HUITRE PINTADINE*, qui produit les perles, a été signalée dans le golfe de Gabès et dans la mer de Bou-Grara, par M. Bouchon-Brandely, inspecteur général des Pêches maritimes.

On pêche, autour de Djerba, de grosses *TORTUES*, mais en trop petite quantité pour que l'écaille en puisse donner lieu à une exploitation régulière.

Les *OS DE SÉPIA* sont assez abondants sur les côtes du golfe de Gabès. Il s'en exporte quelquefois par petites quantités.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1.	Os de sépia,	contrôle de Djerba.
N° 2.	Écailles d'huitres perlières,	—
N° 3.	Coquillages,	—
N° 4.	Carapaces de tortues,	

N° 31

Minerais de zinc

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 52.336 QUINTAUX

(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France		1.575	quintaux
Etranger	Angleterre..	14.780	—
	Belgique....	35.941	—

Les gisements de zinc sont nombreux en Tunisie, et plusieurs donnent déjà lieu à des exploitations avantageuses.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Calamine zônée du Djebel-Sidi-Salem.
N° 2. — — du Feldj-el-Adoum.
N° 3. — rose du Djebel-Djedidi.
N° 4. — silicatée du Djebel-Reças.
N° 5. — blanche du Zaghouan.
N° 6. — — du Djebel-Sidi-Ahmet.
N° 7. — zônée du Khanguet-Kef-Tout.
N° 8. — cristallisée —
N° 9. — grise du Djebel-bou-Djaber.
N° 10. — rosée du Djebel-Troumia.
N° 11. Hydro-silicate de zinc du Djebel-Reças.
N° 12. Blende de Zaghouan.
N° 13. Calamine du Djebel-bou-Djaber.
N° 14. — de Srissa.
N° 15. — du Djebel-Sidi-Ahmed.
N° 16. — du Djebel-Sidi-Ahmed, gisement de El-Birett.
N° 18. — du Khanguet-Kef-Tout.
N° 19. — du Djebel-Sidi-Salem.
N° 20. — du Djebel-Zaghouan.
N° 21. Minerais divers du Khanguet-Kef-Tout.
N° 22. — — de Fedj-el-Adoum.

N° 32

Minerais de phosphate

Les minerais de phosphate ne figurent à l'exportation, dans les relevés de la Douane de 1893, que pour la somme insignifiante de 19 quintaux.

Des gisements de phosphate ont été trouvés sur un grand nombre de points dans la Régence, mais aucun d'eux n'a encore été mis en exploitation régulière.

Le gisement du *Khanguet-Seldja,* à quarante-cinq kilomètres à l'ouest de Gafsa, est un des plus considérables et des plus riches qui aient encore été découverts au monde. Il s'étend sur une longueur de cinquante kilomètres, en couches parallèles, presque verticales, d'une épaisseur moyenne de deux à trois mètres, formant dans leur ensemble une zone de dix mètres de puissance.

Ces couches sont absolument régulières et facilement exploitables à ciel ouvert. La hauteur considérable du gisement au-dessus de la plaine (cent à cent cinquante mètres) permet d'affirmer l'existence de plusieurs centaines de millions de tonnes de minerais d'une teneur de 55 à 70 % de phosphate tribasique.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Phosphates de Sidi-Ayet.
N° 2. — du Kef.
N° 3. — du Djebel-Nacer-Allah.
N° 4. — de Gafsa.
N° 5. — du Kef.
N° 6. — des Ouled-Ayar.
N° 7. — de Gafsa.
N° 8. Type d'apatite du Djebel-Zaghouan.
N° 9. — du Djebel-Reças.
N° 10. Phosphates de Zaghouan.

N° 33

Minerais
autres que les minerais de zinc, et de phosphate

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 334 Quintaux

(d'après le relevé des Douanes)

La Tunisie contient des gisements de plomb, de cuivre et de fer, dont aucun n'est actuellement l'objet d'une exploitation active.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Galène cristallisée de Djebel-el-Kohol, minerai de plomb.
N° 2. — à larges facettes de Djebel-Sidi-Salem, —
N° 3. — argentifère de Khanguet-Kef-Tout, —
N° 4. — grenue de Fedj-el-Adoum, —
N° 5. N° 6. N° 7. Minerais de fer des Nefzas (Kroumirie).
N° 8. N° 9. Minerais de fer et manganèse de Djebel-Ouled-Sultan, près de Souk-el-Arba.
N° 10. N° 11. Pyrites de fer et cuivre des environs de Ghardimaou.
N° 12. N° 13. Minerais complexes du Djebel-Oust.
N° 14. Lignite du Hammam des Ouchtetas.
N° 15. Gypse cristallin.

N° 34

Chechias

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 403.741 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France		Fr.	903 »
Algérie			29.871 »
Etranger	Tripoli		228.267 »
	Egypte		128.800 »
	Malte		6.100 »
	Grèce		4.350 »
	Turquie		5.410 »

Malgré la concurrence des fabriques autrichiennes, la chechia reste encore, comme on le voit, un des produits les plus importants de l'industrie indigène.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1.	Chechias	teintes, 1re qualité,	la douzaine	Fr.	96 »
N° 2.	—	en blanc, —	—		66 »
N° 3.	—	teintes, 2e qualité,	—		84 »
N° 4.	—	en blanc, —	—		60 »
N° 5.	—	teintes, 3e qualité,	—		66 »
N° 6.	—	en blanc, —	—		54 »

N° 35

Tissus de laine

EXPORTATION TOTALE EN 1893 : 508.539 Fr.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France		Fr. 6.336	»
Algérie		119.625	»
Etranger	Egypte	213.083	»
	Tripoli	39.462	»
	Autriche	26.547	»
	Autres pays	8.476	»

Bien qu'il soit beaucoup moins florissant qu'autrefois, le tissage de la laine est resté assez actif dans la plupart des villes tunisiennes.

Le marché local absorbe la plus grande quantité des produits ; le reste est exporté dans les pays musulmans.

PRODUITS EXPOSÉS

Gouvernement de l'Arad

N° 1.	Tapis d'Oudref, dit margouine,	Fr. 20	»
N° 2.	— dit klim,	9	»
N° 3.	Ouzra (manteau oblong, de couleur foncée),	32	50
N° 4.	Houli (vêtement qui se passe par-dessus la robe), laine et soie,	27	»
N° 5.	Houli, laine,	17	»
N° 6.	Burnous dit tamezerti,	49	80

Contrôle de Djerba

N° 7.	Haram (vêtement qui remplace le houli), laine et coton,	Fr. 5	»
N° 8.	Salamakiné,	10	»
N° 9.	Fadela (pièce d'étoffe), laine,	25	»
N° 10.	Fadela, laine et soie,	30	»
N° 11.	Frachiya (couverture de lit), laine et soie,	30	»
N° 12.	Frachiya, laine,	10	»

N° 13.	Batania (couverture plus grande que la frachiya), laine et soie,	Fr. 120	»
N° 14.	Batania, laine,	55	»
	Contrôle de Grombalia		
N° 15.	Couverture laine grise,	Fr. 27	»
N° 16.	Haïk (s'emploie dans le costume féminin comme le houli dans le costume masculin), laine blanche,	8	»
	Contrôle de Kairouan		
N° 17.	Tapis de Kairouan,	Fr. 21	»
N° 18.	—	14	»
N° 19.	—	35	»
N° 20.	—	40	»
N° 21.	—	65	»
N° 22.	—	85	»
N° 23.	Couverture,	20	»
N° 24.	—	20	50
N° 25.	—	23	50
	Contrôle de Sfax		
N° 26.	Haram,	Fr. 13	»
	Contrôle de Sousse		
N° 27.	Batania,	Fr. 30	»
N° 28.	Frachiya,	10	»
N° 29.	Ouzra,	24	»
N° 30.	Haram,	16	50
N° 31.	Haïk teint,	24	»
N° 32.	Burnous,	20	»
	Contrôle de Tozeur		
N° 33.	Burnous oudiani (burnous d'El-Oudiane),	Fr. 30	»
N° 34.	Frachiya, soie et laine,	108	»
N° 35.	— —	108	»
N° 36.	— touzria (frachiya de Tozeur),	20	»
N° 37.	— —	70	»
N° 38.	—	15	»
N° 39.	Batania de Gafsa,	70	»
N° 40.	Frachiya —	15	»
N° 41.	— —	15	»
N° 42.	— —	15	»
N° 43.	Batania,	70	»

Contrôle de Djerba

N°44. Frachiya de Djerba,	Fr.	10 »
N°45. — —		10 »
N°46. — —		10 »
N°47. — —		10 »
N°48. Batania, —		50 »
N°49. — —		50 »

Contrôle de Tunis

N°50. Batania de Tunis,	Fr.	15 »
N°51. — —		15 »
N°52. — —		15 »
N°53. — —		15 »

N° 36

Tissus de soie et Tissus de soie et coton

EXPORTATION TOTALE en 1893 : 92.519 Fr.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE DESTINATION

France		Fr. 3.189	»
Algérie		80.225	»
Étranger	Italie	5.900	»
	Grèce	200	»
	Egypte	1.570	»
	Tripoli	1.285	»
	Maroc	150	»

Tunis et Sousse ont encore un certain nombre de métiers à tisser la soie.

A Tozeur et à Djerba, cette industrie, autrefois florissante, est en pleine décadence, par suite de la concurrence européenne.

Les métiers indigènes restreignent de plus en plus leur fabrication.

PRODUITS EXPOSÉS

Contrôle de Sousse

N° 1. Safsari (grande couverture),		Fr.	70 »
N° 2. Derahia (étoffe qu'on enroule sur la koufiya),			5 50
N° 3. Chen (sorte de mantille),			21 »
N° 4. Djebba (robe),			26 »
N° 5. Burnous,			18 »
N° 6. Fouta,			8 »
N° 7. Chemla (ceinture),			25 »

Contrôle de Tozeur

N° 8. Houli (nom du vêtement qui se porte sur la robe),		Fr.	60 »
N° 9. Djebba naftia (robe de Nefta),			30 »
N° 10. Safsari nafti (couverture de Nefta),			60 »
N° 11. Djebba touzria (robe de Tozeur),			30 »
N° 12. Étoffe kouskouss, soie et coton,			12 »
N° 13. Quatre pièces étoffe kouskouss, soie et coton,	la pièce	Fr.	15 »
N° 14. Huit pièces étoffe kouskouss, soie et coton,	la pièce		18 »
N° 15. Foulard,	—		1 50
N° 16. —	—		2 »
N° 17. Voile de femme,	—		50 »
N° 18. Foutah,	—		10 »
N° 19. —	—		12 »
N° 20. —	-		12 »
N° 21. —	—		10 »

Contrôle de Tunis

N° 22. Ceinture,	la pièce	Fr.	10 »
N° 23. —	—		18 »
N° 24. —	—		18 »
N° 25. —	—		10 »
N° 26. Deux safsari,	—		35 »
N° 27. Deux foutahs, soie et coton,	—		8 »

Contrôle de Djerba

N° 28. Houli, soie,	la pièce	Fr.	60 »
N° 29. Djebba,	—		25 »
N° 30. Chen,	—		20 »

N° 37

Sellerie et Harnachement

La sellerie et les harnachements indigènes se fabriquent dans toutes les villes de la Régence; la sellerie de luxe se fabrique à Tunis.

Il se vend un peu de sellerie tunisienne en Algérie, qui a importé, en 1893, pour 57.630 fr. d'ouvrages en cuirs et en peaux tunisiens, et à Tripoli, qui en a importé pour 1.366 francs.

PRODUITS EXPOSÉS

N° 1. Selle de mulet et harnachemènt complet,	Fr.	65 »
N° 2. Bride de mulet,		16 »
N° 3. Selle de cheval avec harnachement complet,		180 »

N° 38

Meubles arabes

Il y a des fabriques de meubles arabes dans les principales villes de la Régence. Cette industrie ne donne lieu à aucune exportation actuellement.

PRODUITS EXPOSÉS

		Valeur courante
N° 1. Table (nesba),	Fr.	25 »
N° 2. — —		35 »
N° 3. Tabouret à galerie (coursy),		20 »

	Valeur courante
N° 4. Porte-cannes (chatar),	Fr. 25 »
N° 5. — —	40 »
N° 6. Tabouret sans galerie (coursy),	20 »
N° 7. Porte-bougies applique (rechaka haska),	5 »
N° 8. —	5 »
N° 9. Étagère (rechaka bel marfa),	5 »
N° 10. —	5 »
N° 11. —	5 »
N° 12. Porte-bougies étagère,	6 »
N° 13. —	6 »
N° 14. Coffret (sandouk),	20 »
N° 15. Table.	35 »
N° 16. Banc (bank bel metkat)	50 »
N° 17. —	50 »
N° 18. Banc sans dossier (bel metkat),	25 »
N° 19. —	25 »
N° 20. Porte-armes (chatar),	40 »
N° 21. Petite table (taola s'rira),	8 »
N° 22. — —	7 »
N° 23. Tabouret,	5 »
N° 24. —	5 »
N° 25. Chaise (coursy),	8 »
N° 26. —	8 »
N° 27. Étagère (marfah),	22 »
N° 28. Porte-armes (chatar),	25 »
N° 29. Petite table,	6 »
N° 30. —	6 »
N° 31. Petite étagère,	10 »

MARCHANDISES D'IMPORTATION

N° 39

Sucres bruts et raffinés

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 2.018.985 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie		Fr. 925.128	»
Etranger	Autriche	531.337	»
	Italie	33.948	»
	Malte	512.202	»
	Belgique	16.071	»
	Autres pays	289	»

Les sucres portés au compte de l'Italie ne font qu'y transiter et viennent d'Allemagne.

Les sucres portés au compte de Malte ne font qu'y transiter et viennent d'Angleterre, d'Autriche et d'Allemagne.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance autrichienne

N° 1.	Sucre scié,	les 100 kilos	Fr. 43 »	en fabrique.
N° 2.	— pilé,	—	37 »	—

Provenance allemande

N° 3.	Sucre scié,	les 100 kilos	Fr. 41 »	—

Provenance belge

N° 4.	Sucre candi,	les 100 kilos	Fr. 53 »	—

Les affaires concernant les sucres se traitent au comptant sans escompte.

N° 40

Confiserie

Article compris par les relevés de la Douane dans la rubrique *SIROPS, BONBONS ET CONFITURES*, dont l'importation totale, en 1893, a été de 86.040 francs.

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....	Fr.	46.494	»
Étranger — Angleterre.....		2.957	»
Étranger — Malte.....		11.903	»
Étranger — Italie.....		16.112	»
Étranger — Autres pays.....		8.574	»

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance anglaise

N° 1. Douze flacons de bonbons anglais, la douzaine de flacons Fr. 11 35 franco bord Tue

N° 2. Cinq boites sucreries dessins variés, la boite 1 90 —

N° 3. Deux boîtes de dragées assorties, de 3 kilos, la boite 3 » —

Conditions. — Payement à terme de quatre mois.

La confiserie est achetée chez un commissionnaire.

N° 41

Alcools

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 337.310 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....		FR. 55.789	»
Etranger	Autriche.....	142.070	»
	Malte.....	127.802	»
	Belgique.....	8.821	»
	Italie.....	2.828	»

L'alcool porté au compte de Malte ne fait qu'y transiter et vient d'Autriche.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance autrichienne

N° 1. Alcool à 95 degrés, en pipe de 600 à 650 litres, l'hectolitre logé FR. 32 » franco bord Tunis.

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 42

Fruits secs

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 199.072 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....		FR. 131 371	»
Étranger	Italie.....	61.239	»
	Tripoli.....	4.286	»
	Autres pays....	992	»

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance italienne

N° 1. Figues sèches,	les 100 kilogr.	FR. 30	»	franco bord Tunis
N° 2. Noisettes,	—	47	»	—
N° 3. Raisins secs,	—	33	»	—

CONDITIONS. — Paiement à terme de trois mois, ou 3 % d'escompte au comptant.

N° 43

Pommes de terre

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 232.520 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....		FR. 103.557	»
Étranger	Italie.....	121.376	»
	Tripoli.....	6.033	»
	Malte.....	1.554	»

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance italienne

N° 1. Pommes de terre, cette année
les 100 kilogr. FR. 4 50 franco bord Tunis
Importation de juin à janvier.

CONDITIONS. — Paiement à terme de trois mois.

N° 44

Légumes secs

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 179.780 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie		FR. 101.337	»
Étranger	Italie	64.245	»
	Malte	9.233	»
	Autriche	2.761	»
	Autres pays	2.212	»

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance italienne

N° 1. Haricots blancs, les 100 kilogr. FR. 28 » franco bord Tunis

CONDITIONS. — Paiement à terme de trois mois, ou 2 % d'escompte au comptant.

N° 45

Amidons

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 9.817 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France		FR. 3 142	»
Étranger	Belgique	5.247	»
	Autres pays	1.328	»

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance belge

N° 1. Amidon, le kilo FR. » 40 franco bord Tunis

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 46

Fils de coton

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 233.846 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....	FR.	49.548	»
Etranger — Angleterre.....		6.255	»
Etranger — Italie.....		65.014	»
Etranger — Belgique.....		22.174	»
Etranger — Malte		88.657	»
Etranger — Autres pays		2.148	»

Les cotons filés qui transitent par Malte viennent pour une grande part d'Angleterre et pour une part plus faible d'Autriche.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance anglaise

N° 1. Mule écru n° 12,	le paquet	FR.	6 10	franco bord Tunis.
N° 2. Water écru n° 24,	—		8 15	—
N° 3. Coton tordu écru,	—		10 »	—
N° 4. Coton blanchi tourné 2 fils,	—		7 75	—
N° 5. Mule jaune n° 12,	—		8 70	—
N° 6. Mule orange n° 10,	—		8 75	—
N° 7. Mule vert n° 12,	—		8 50	—
N° 8. Mule bleu clair n° 10,	—		8 50	—
N° 9. Mule violet n° 10,	—		8 50	—
N° 10. Noir anglais n° 10,	—		9 30	—
N° 11. Water rouge n° 16,	—		9 65	—
N° 12. Krutting 6/3 blanc,	—		3 35	—
N° 13. Krutting 6/3 vert,	—		5 85	—
N° 14. Sewing blanchi n° 18/2,	—		6 35	—
N° 15. Coton tordu 2 fils blanc azuré 4 A. D. n° 8,	—		5 10	—

CONDITIONS. — Ces marchandises sont vendues à terme de quatre mois.

Provenance italienne

N° 16.	Water rouge n° 16,	le paquet	Fr.	11 75	franco bord Tunis.
N° 17.	Mule noir n° 10,	—		8 40	—
N° 18.	Mule écru n° 8,	—		6 10	—
N° 18bis	Coton tordu,	—		3 50	—
N° 19.	Water écru n° 24,	—		8 »	—
N° 20.	Krutting 6/3 blanc azuré,	—		4 20	—
N° 21.	Krutting 6/3 blanchi,	—		4 20	—
N° 22.	Mule bleu foncé,	—		10 45	—

Conditions. — 3 % d'escompte au comptant, ou paiement à terme de quatre mois.

Provenance autrichienne

N° 23.	Water rouge n° 16,	le paquet	Fr.	11 50	franco bord Tunis.

Conditions. — 3 % d'escompte au comptant, ou paiement à terme de six mois.

Provenance suisse

N° 24.	Mule écru n° 4,	le paquet	Fr.	6 10	franco bord Tunis.

Conditions. — Paiement à terme de deux mois.

Provenance belge

N° 25.	Deux paquets fil de coton n° 30,	le paquet	Fr.	5 80	franco bord Tunis.
N° 26.	Deux paquets fil de coton n° 2,	—		4 32	—
N° 27.	Deux paquets fil de coton n° 6,	—		3 82	—
N° 28.	Deux paquets fil de coton n° 16,	—		7 50	—
N° 29.	Quarante-deux grosses fil de coton couleur à coudre,	la grosse	Fr.	0 125	—
N° 30.	Trois grosses de bobines fil à coudre en coton,	—		2 »	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 47

Tissus de coton

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 3.890.342 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie....	Fr.	822.477	»
Etranger — Malte.....		2.473.037	»
Etranger — Angleterre ..		419.056	»
Etranger — Italie		100.954	»
Etranger — Belgique		40.960	»
Etranger — Autres pays..		33.848	»

Les tissus de coton qui transitent par Malte viennent d'Angleterre. Une partie des tissus de coton portés au compte de l'Italie ne font que transiter par ce pays et proviennent de Suisse.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance anglaise

		Shilling	Pence
N° 1.	Pièces toile bleue, la pièce	4	6
	USAGE. — Costumes pour femmes de la campagne.		
	Ces pièces, envoyées blanches (*Voir* n° 2), sont teintes à Tunis.		
N° 2.	Toile malti, la pièce	4	6
N° 3.	Trois douzaines mouchoirs divers dessins, la douzaine	2	6
N° 4.	Une douzaine mouchoirs paon, —	2	6
N° 5.	— — stampa, —	2	» 1/2
N° 6.	— — tharet, —	1	6
N° 7.	— — anadi, —	4	2
N° 8.	— — petites fleurs, —	1	6
N° 9.	— — —	1	1
N° 10.	— — —	1	6

			Shilling	Pence
N°11.	Une douzaine mouchoirs,	la douzaine	1	7
N°12.	— —	—	»	10
N°13.	— —	—	1	10
N°14.	Deux douzaines —	—	2	3
N°15.	Une douzaine —	—	2	8
N°16.	— —	—	1	8
N°17.	— —	—	1	4
N°18.	— —	—	1	9
N°19.	— —	—	2	8
N°20.	— —	—	3	2
N°21.	Trois douzaines —	—	2	6
N°22.	Une douzaine —	—	1	10
N°23.	— —	—	2	6
N°24.	— —	—	1	10
N°25.	— —	—	2	3
N°26.	— —	—	1	5
N°27.	— —	—	1	5
N°28.	Madapolam Bey, Usage. — Draps, costumes, turbans.	la pièce	7	6
N°29.	Tingibs macrouda, Usage. — Turbans pour indigènes.	—	2	10
N°30.	Deux pièces malti n° 821, Usage. — Pantalons, caleçons, chemises pour indigènes.	—	1	6
N°31.	Deux pièces shaf ballon, Usage. — Gandouras.	—	1	7
N°32.	Deux pièces madapolam geranas, 1re qualité, Usage. — Vêtements de coton.	—	6	5
N°33.	Deux pièces madapolam geranas, 2e qualité, Usage. — Vêtements de coton pour indigènes.	—	5	10
N°34.	Une pièce tingibs bleu, Cette pièce est envoyée en blanc et teinte à Tunis. Usage. — Vêtements pour femmes arabes de la campagne.	—	2	»

			Shilling	Pence
N°35.	Une pièce victoria,	la pièce	1	» 1/2
	Usage. — Doublures pour vêtements de femmes arabes à la campagne.			
N°36.	Deux pièces fel mour,	—	2	2
	Usage. — Turban pour indigènes.			
N°37.	Deux pièces madapolam n° 2.630,	—	7	»
	Usage. — Vêtements de coton pour indigènes.			
N°38.	Une pièce souti,	—	1	2
	Usage. — Chemises pour indigènes.			
N°39.	Deux pièces malti n° 664,	—	4	7
	Usage. — Vêtements de coton.			
N°40.	Deux pièces malti n° 821,	—	4	4
	Usage. — Vêtements de coton pour indigènes.			
N°41.	Deux pièces malti N. C. D.,	—	4	6
	Usage. — Vêtements de coton pour indigènes.			
N°42.	Une pièce carreau blanc,	—	1	3 1/2
	Usage. — Djebba (robes pour femmes indigènes.)			
N°43.	Deux pièces gazi carreau,	—	1	6
	Usage. — Djebba (robes pour femmes indigènes.)			
N°44.	Une pièce indienne, longr 66 yards,	la yard	»	2 1/2
N°45.	— — — 133 —	—	»	2 1/2
N°46.	— — — 66 —	—	»	3
N°47.	— — — 66 —	—	»	3
	Usage. — Vêtements pour femmes indigènes, rideaux.			
N°48.	Cotonne bleue, longueur 37 yards 95	—	»	5 3/4
N°49.	— — — 42 — »	—	»	4 1/2
	Usage. — Vêtements pour femmes indigènes.			
N°50.	Une pièce tulle, longueur 40 yards,	—	»	5 1/2
	Usage. — Manches de veste pour femmes indigènes.			

			Shilling	Pence
N°51.	Trois pièces sacsuca (ballon imprimé),	la pièce	1	6
	Usage. — Gandouras pour femmes indigènes.			
N°52.	Une pièce loubia,	—	4	»
N°53.	Une pièce d'indienne, longr 68 yards,	la yard	»	2 1/4
	Usage. — Robes, rideaux.			
N°54.	Une pièce fel gommé,	la pièce	2	1
	Usage. — Turbans.			
N°55.	Une pièce Kassar-Saïd,	—	1	»
	Usage. — Chemises pour femmes indigènes.			
N°56.	Deux pièces madapolam, marque tête, la pièce : 38 yards,	—	6	6
N°57.	Une pièce madapolam poisson,	—	9	1
N°58.	Une pièce malti, n° 8,000,	—	1	»
N°59.	— — — 1re qualité,	—	1	5
	Usage. — Vêtements de coton pour indigènes.			
N°60.	Couvertures,	l'une	3	2
N°61.	Six couvertures alhambra,	—	1	9
N°62.	Une douzaine tapis de prière,	la douzaine	5	»
N°63.	Une pièce damassée, longr 40 yards,	la yard	»	3
N°64.	Deux essuie-mains,	la douzaine	12	»
N°65.	—	—	8	3
N°66.	—	—	3	1
N°67.	—	—	9	3
N°68.	—	—	»	9
N°69.	—	—	1	7
N°70.	—	—	2	6
N°71.	—	—	3	6
N°72.	—	—	5	1
N°73.	—	—	2	1
N°74.	—	—	6	7
N°75.	—	—	1	1
N°76.	—	—	8	7
N°77.	—	—	23	»

N°77[1]. Foutah, la douzaine Fr. 12 »

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance italienne

N°78. Dix paires de rideaux, la paire Fr. 3 45 en fabrique.

Conditions. — Paiement à terme de trois mois.

Provenance belge

N°79. Mèches de lampes, le kilog. Fr. 2 » franco bord Tunis.

Conditions. — Comptant 3 % d'escompte, ou paiement à terme de quatre mois.

Provenance allemande

N°80. Lacets de coton, la douzaine Fr. » 50 franco bord Tunis.

Ces lacets sont achetés chez un représentant.

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance italienne

N°81.	Gilets de coton,	la douzaine	Fr. 11 65	en fabrique.
N°82.	—	—	8 75	—
N°83.	—	—	9 25	—
N°84.	—	—	6 65	—
N°85.	—	—	8 75	—
N°86.	—	—	10 60	—
N°87.	—	—	10 95	—
N°88.	—	—	7 »	—
N°89.	—	—	13 75	—

Conditions. — Paiement à terme de trente jours.

Provenance allemande

N°90.	Chaussettes,	la douzaine	Fr. 3 »	
N°91.	—	—	2 50	

Achetées à un commissionnaire.

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois et 3 % d'escompte.

N°92.	Chaussettes de couleur,	la douzaine	Fr. 10 75	
N°93.	—	—	11 25	

Achetées à un commissionnaire.

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois et 3 % d'escompte.

Provenance suisse

N°94. Bektir, la douzaine Fr. 8 50 en fabrique.

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance allemande

N°95. Passementerie de coton,
la douzaine de paquets Fr. » 60 franco bord Tunis.

N°96. Passementerie de coton,
la douzaine de paquets » 50 —

Provenance anglaise

		Shilling	Pence
N°97. Une pièce tulle uni blanc azuré, largeur 75 inches, longueur 37 yards,	la yard	»	6 1/4
N°98. Une pièce tulle spotted blanc azuré, largeur 20 inches, longueur 28 yards,	—	»	2 1/2

Conditions de vente. — Les fabricants de Nottingham vendent à cinq mois de terme, date de la facture, contre traite en francs acceptée, payable à Marseille au change de francs 25,20 environ la livre sterling. La marchandise est vendue et facturée en livres sterling. Les frais d'emballage, d'assurance, de transport, qui sont à la charge de l'acheteur, se chiffrent à environ 6 % sur un envoi de quelque importance.

N° 48

Fils de lin et de chanvre

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 31.508 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....	FR.	8.149	»
Étranger — Belgique.....		7.492	»
Étranger — Italie.....		15.410	»
Étranger — Autres pays.....		757	»

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance belge

N° 1.	Fil de chanvre pour cordonnier,	le kilo	FR. 1 25	franco bord Tunis
N° 2.	Ficelle chanvre effilé,	le paquet	1 »	—
N° 3.	Fil de lin en pelote,	la boîte	» 60	—
N° 4.	— —		1 »	—

CONDITIONS. — Payement à terme de quatre mois.

Provenance italienne

N° 5.	Fil sec pour cordonniers,	le kilo FR.	4 40	en fabrique
N° 6.	— —	le paquet	» 85	franco bord Tunis
N° 7.	Chanvre peigné,	le kilo	1 74	—
N° 8.	Une pelote ficelle lieuse,	la pelote	1 42	en fabrique
N° 9.	Deux paquets ficelle chanvre,	le paquet	» 75	franco bord Tunis

CONDITIONS. — Payement à terme de trois mois, ou 3 % d'escompte au comptant.

Provenance autrichienne

N° 10.	Un paquet fil de lin écru,	le paquet FR.	23 »	franco bord Tunis
N° 11.	Un paquet fil de lin n° 30, blanchi,	le paquet	25 »	—

CONDITIONS. — Payement à terme de six mois.

Provenance allemande

N° 12.	Quatre paquets pelote ficelle chanvre effilé,	le paquet FR.	1 05	franco bord Tunis

CONDITIONS. — Payement à terme de quatre mois.

N° 49

Tissus de lin et de chanvre

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 181.725 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....		Fr. 131.733	»
Étranger	Italie.....	17.368	»
	Belgique.....	16.056	»
	Malte.....	15.529	»
	Autres pays....	1.039	»

Les tissus portés au compte de Malte ne font qu'y transiter et viennent d'Angleterre.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance anglaise

N° 1. Pièce de toile, longueur 19 yards,
la pièce Fr. 29 » en fabrique

N° 2. Pièce de toile, longueur 19 yards,
le mètre 1 25 —

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance belge

N° 3. Une pièce toile, le mètre Fr. 3 90 en fabrique
N° 4. — — 2 25 —

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 50

Tissus de laine

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 852.002 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie		630.340	»
Étranger	Autriche	8.264	»
	Italie	102.950	»
	Malte	81.714	»
	Tripoli	21.312	»
	Autres pays	2.427	»

Les tissus de laine portés au compte de Malte ne font qu'y transiter et viennent d'Angleterre.

La plus grande partie des tissus de laine portés au compte de l'Italie ne font qu'y transiter et viennent d'Allemagne.

Les tissus de laine provenant de Tripoli sont de fabrication indigène.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance autrichienne

N° 1.	Drap teint,	en pièce,	le mètre	FR. 5 20	en fabrique
N° 2.	—	en laine,	—	11 50	—
N° 3.	—	en pièce,	—	7 »	—
N° 4.	—	en laine,	—	8 »	—
N° 5.	—	—	—	8 10	—
N° 6.	—	en pièce,	—	7 25	—
N° 7.	—	—	—	6 »	—
N° 8.	—	—	—	6 90	—
N° 9.	Demi-drap (cachemire), teint, en pièce,		le mètre	4 30	—

CONDITIONS. — Trois mois de terme, sans escompte.

Provenance allemande

N° 10.	Drap teint, en laine,	le mètre	Fr.	12 30	en fabrique
N° 11.	— en pièce,	—		3 90	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

Ces draps sont envoyés en pièces d'environ vingt à vingt et un mètres. Ils servent à faire les costumes indigènes. La consommation totale annuelle est d'environ 11.600 pièces.

Les indigènes préfèrent les draps étrangers, bien que la qualité de la laine soit inférieure à la qualité de la laine française, à cause du brillant et de l'épaisseur plus grande qu'ils présentent.

Provenance allemande

N° 12.	Drap nouveauté,	le mètre	Fr.	5 10	franco bord Tunis
N° 13.	—	—		5 50	—
N° 14.	—	—		4 45	—

Conditions. — Paiement à terme de six mois.

Provenance anglaise

N° 15.	Drap nouveauté,	le mètre	Fr.	6 »	franco bord Tunis

Conditions. — Paiement à terme de six mois.

Ces draps sont achetés dans une maison de gros.

Provenance italienne

N° 16.	Étoffe nouveauté,	le mètre	Fr.	1 75	franco bord Tunis
N° 17.	—	—		3 75	—
N° 18.	Drap nouveauté,	—		1 75	—
N° 19.	Peau de taupe,	—		7 30	—
N° 20.	—	—		7 »	en fabrique

Conditions. — Paiement à terme de six mois.

Ces draps sont achetés par l'entremise d'un représentant qui donne sa garantie au fabricant et touche, pour ce fait, une commission d'environ 15 %.

Provenance allemande

N° 21.	Tallets en laine,	la douzaine	Fr.	45 50	en fabrique
N° 22.	—	—		91 »	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 51

Chechias

Les chechias sont comprises par les relevés des Douanes dans les *TISSUS DE LAINE*, dont l'importation totale a été, en 1893, de 852.002 francs.

La chechia est la coiffure usuelle de tous les indigènes tunisiens Il s'en fait une très grande consommation. Les chechias de fabrication européenne tendent, par leur bas prix, à supplanter de plus en plus les chechias de fabrication indigène. Presque toutes viennent d'Autriche.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance autrichienne (Strackonitz, en Bohême)

N° 1. Chechias Nizams, glands en soie,
grandeur n° 8, la douzaine Fr. 6 50 en fabrique

N° 2. Chechias Hamidies, sans glands,
grandeur n° 6, la douzaine 4 40 —

N° 3. Chechias Mogradies, sans glands,
grandeur n° 4, la douzaine 15 » —

Conditions. — Ces chechias sont livrées franco bord Tunis. Les prix sont établis en francs, avec un escompte de 8 %. Paiement à terme de quatre mois.

Provenance autrichienne

N° 4. Une douzaine chechias n° 8, avec
gland et papier, la douzaine Fr. 7 40 franco bord Tunis

Conditions. — Au comptant, 13 % d'escompte.

N° 5. Une demi-douzaine chechias n° 4,
dites Mokrabi, la douzaine Fr. 15 50 —

N° 6. Une demi-douzaine chechias n° 5,
dites Mokrabi, la douzaine 14 50 —

N° 7. Une demi-douzaine chechias n° 6,
dites Mokrabi, la douzaine 13 50 —

N° 8. Une demi-douzaine chechias n° 7,
dites Mokrabi, la douzaine 12 50 —

N° 9. Une demi-douzaine chechias n° 8,
dites Mokrabi, la douzaine 11 50 —

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois, 10 % d'escompte.

N° 10. Deux douzaines chechias n°s 3 et 4,
dites Stamboul, la douzaine Fr. 6 10 franco bord Tunis

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois, 4 °/o d'escompte.

N° 11. Une douzaine chechias n° 3, dites
Stamboul, doublées drap, la douz^ne Fr. 15 50 franco bord Tunis

N° 12. Une douzaine chechias n° 3, dites
Stamboul, doublées paille, la douz^ne 18 50 —

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois, 10 °/o d'escompte.

N° 13. Une douzaine chechias n° 6, dites
Stamboul, qualité courante,
la douzaine Fr. 5 50 franco bord Tunis

Conditions. — Au comptant, 13 °/o d'escompte.

N° 14. Une douzaine chechias n° 6, dites
Stamboul, qualité extra, la douz^ne Fr. 6 » franco bord Tunis

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois, 10 °/o d'escompte.

N° 15. Chechias sur forme, la pièce Fr. 1 75 franco bord Tunis

Conditions. — Au comptant.

N° 52

Soies grèges

IMPORTATION TOTALE en 1893 : 540.071 Fr.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France		Fr. 378.061	»
Étranger	Italie	161.810	»
	Autres pays	200	»

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance italienne

N° 1.	Soie grège, 1re	qualité,	le kilo Fr.	18 50	en fabrique
N° 2.	— 2^e	—	—	15 50	—
N° 3.	— 3^e	—	—	14 50	—
N° 4.	— 4^e	—	—	13 50	—

Conditions. — Au comptant et 2 1/2 °/o d'escompte.

N° 53

Fils de soie

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 16.971 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France		Fr.	3.335 »
Étranger	Italie		13.546 »
	Autres pays		90 »

Une partie des fils de soie portés au compte de la France ne font qu'y transiter et viennent de Belgique.

Une partie des fils de soie portés au compte de l'Italie ne font qu'y transiter et viennent de Suisse et de Turquie.

PRODUITS EXPORTÉS

Provenance belge

N° 1. Soie à coudre effilée (18 grosses), la grosse Fr. » 85 franco bord Tunis

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance turque

N° 2. Soie dite « Stamboul », pour glands de chechias, le kilo Fr. 39 » franco bord Tunis

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance suisse

N° 3. Soie non chargée, pour glands de chechias, le kilo Fr. 44 » franco bord Tunis

N° 4. Soie chargée, pour glands de chechias, le kilo 31 50 —

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance italienne

N° 5. Soie bleue d'Italie, pour glands de chechias, le kilo Fr. 32 » franco bord Tunis

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 54

Tissus de soie

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 224.174 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....	Fr.	99.724	»
Etranger Malte.....		45.239	»
Etranger Italie.....		29.943	»
Etranger Egypte.....		37.840	»
Etranger Turquie.....		6.420	»
Etranger Autres pays.....		5.008	»

Les soies portées au compte de Malte ne font qu'y transiter et viennent des Indes et d'Allemagne.

La plupart des soies portées au compte de la France et de l'Italie ne font qu'y transiter et viennent de Suisse.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance indienne

N° 1. Garmasoud, vraie qualité des Indes, longueur 6 yards (1 yard : 0m 91). 10 roupies pris à Bombay.

CONDITIONS. — Les commissionnaires de Bombay traitent contre paiement effectué à la remise du connaissement.

Cet article se vend en coupons de 6 yards anglais, et l'étoffe a 25 inches (1 inch : 0m 0254) en largeur. L'acheteur doit supporter les frais d'emballage, de transport, d'assurance et de commission d'achat, soit en tout environ 7 1/2 °/o pour un envoi de 2.000 fr.

Les 10 roupies valent environ 18 fr. 50 aux cours les plus récents.

Provenance suisse

N° 2.	Mouchoirs unis,	la douzaine	Fr.	22 »	en fabrique.
N° 3.	—	—		29 »	—
N° 4.	—	—		48 50	—
N° 5.	—	—		38 »	—
N° 6.	Mouchoirs couleur,	—		40 »	—

CONDITIONS. — Escompte de 15 °/o et paiement à terme de quatre mois.

N° 7. Mouchoirs fond noir, la douzaine Fr. 28 » en fabrique.
N° 8. — noirs, — 31 » —
N° 9. — couleur, — 26 » —
N° 10. — dits tunisiens, — 10 » —
N° 11. — — — 15 » —

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 12. Bektir fins (écharpes pour femmes), la douzaine Fr. 39 » en fabrique.
N° 13. — ordinaires, — 21 » —
N° 13bis. Écharpes le mètre » 87 —

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 14. Surah, le mètre Fr. 1 40 en fabrique.
N° 15. — — 2 15 —
N° 16. — — 1 20 —
N° 17. — — 3 » —
N° 18. Faille, l'aune Fr. 3 » —
N° 19. Marcelline, — » 90 —
N° 20. — — 1 15 —
N° 21. — — 1 15 —
N° 22. — — 1 30 —
N° 23. Lustrine, — 2 30 —
N° 24. — — 1 85 —
N° 25. Satin rayé couleur, — 1 35 —
N° 26. — — 1 35 —
N° 27. — — 1 35 —

Conditions. — 15 % d'escompte et paiement à terme de quatre mois.

Provenance italienne

N° 28. Surah, le mètre Fr. 1 25 en fabrique.

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois

N° 29. Satin, le mètre Fr. 3 » en fabrique.
N° 30. — — 3 » —

Conditions. — Escompte 5 % et paiement à terme de quatre mois.

N° 31. Damas, le mètre Fr. 3 50 en fabrique.
N° 32. Tollet (voile de mariée), la pièce 48 » —

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 33. Tollet, la pièce Fr. 31 » en fabrique.

Conditions. — Au comptant 30 % d'escompte.

Provenance allemande

N°31.	Mitaines de couleur, la douzaine	Fr. 26 »	en fabrique.
N°35.	— — —	48 »	—
N°36.	Gaze brochée argent faux, le kilo	Fr. 13 »	—
N°37.	Gaze brochée or faux, —	13 »	—
N°38.	Dentelles or et argent faux, —	12 »	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 55

Chapellerie

IMPORTATION TOTALE en 1893 : 42.463 Fr.

(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie	Fr.	32.752 »
Étranger — Angleterre		3.149 »
Étranger — Italie		3.487 »
Étranger — Autres pays		3.075 »

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance anglaise

N° 1.	Chapeau Roseberry,	la pièce	Fr. 3 »	en fabrique

Provenance italienne

N° 2.	Chapeau,	la pièce	Fr. 1 80	en fabrique
N° 3.	—	—	1 35	—
N° 4.	—	—	1 60	—
N° 5.	— Amedeo,	—	2 25	—
N° 6.	— Sbarbaro,	—	2 »	—
N° 7.	—	—	1 20	—
N° 8.	—	—	3 50	—
N° 9.	—	—	2 50	—
N° 10.	—	—	1 55	—
N° 11.	—	—	» 75	—
N° 12.	—	—	1 05	—
N° 13.	—	—	8 50	—

Conditions. — Paiement à terme de trois mois.

N° 56

Chemiserie

Article compris par le relevé des Douanes dans la rubrique *PIÈCES DE LINGERIE COUSUES*, dont l'importation totale s'est élevée, en 1893, à 197.498 francs.

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....		Fr. 167.891	»
Étranger	Italie.....	10.395	»
	Malte.....	14.693	»
	Autres pays....	4.519	»

La chemiserie qui transite par Malte vient d'Autriche et d'Angleterre.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance autrichienne

N° 1.	Chemise blanche, unie, avec col et poignets,	la pièce	Fr. 2 »	en fabrique
N° 2.	Chemise blanche, unie, avec col et poignets,	la pièce	2 85	—
N° 3.	Chemise blanche, unie, avec col et poignets,	la pièce	4 20	—
N° 4.	Chemise broderie blanche et couleur, sans col ni poignets,	la pièce	3 40	—
N° 5.	Chemise blanche, plissée, sans col ni poignets,	la pièce	3 45	—
N° 6.	Chemise blanche, plissée, sans col ni poignets,	la pièce	3 65	—
N° 7.	Chemise blanche, brodée, sans col ni poignets,	la pièce	4 35	—
N° 8.	Chemise flanelle coton,	—	2 35	—
N° 9.	— —	la douzaine	39 »	—
N° 10.	— coton,	—	15 50	—

Conditions. — Paiement à terme de six mois.

Provenance anglaise

			Shellings	Pences	
N° 11.	Chemise coton couleur,	la douzaine	7	7	en fabrique
N° 12.	— flanelle de coton,	—	10	7	—

Conditions. — Paiement à terme de trente jours.

N° 57

Cuirs et Peaux

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 853.984 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....		Fr. 472.038	»
Étranger	Belgique.....	98.416	»
	Italie	142.360	»
	Turquie	141.170	»
	Egypte		
	Tripoli et Maroc		

Les cuirs de Turquie, d'Égypte, de Tripoli et du Maroc sont des peaux de chèvres teintes en rouge ou en jaune, avec lesquelles on fait la chaussure, la sellerie et les harnachements indigènes.

Les cuirs portés au compte de l'Italie ne font qu'y transiter et sont également des cuirs turcs venant de Constantinople.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance tripolitaine

N° 1. Peaux de chèvres imitation filali du Maroc, le kilo Fr. 8 10

Conditions. — Généralement au comptant, sans escompte; à terme avec quelques maisons.

Provenance marocaine

N° 2. Peaux de chèvres vrai filali du Maroc, le kilo Fr. 7 25

Conditions. — Généralement au comptant; à terme avec deux ou trois maisons.

Provenance belge

N° 3. Collet lissé fort,	le kilo	Fr.	1 80	en fabrique.
N° 4. Collet lissé mince,	—		1 50	—
N° 5. Flanc fort,	—		1 60	—
N° 6. Flanc mince,	—		1 60	—

Conditions. — 5 % d'escompte, ou paiement à terme de quatre mois.

N° 7. Gourdes en peaux de bouc, la pièce Fr. 2 15 en fabrique.

Conditions. — Paiement à terme de trois mois.

Nota. — Les gourdes en peau de bouc sont destinées à l'équipement militaire.

Provenance turque

N° 8. Peau de chèvre teinte en jaune,
1re qualité, le kilo Fr. 5 40 franco bord Tunis.

N° 9. Peau de chèvre teinte en jaune,
2e qualité, le kilo 5 » —

N°10. Peau de chèvre teinte en jaune,
3e qualité, le kilo 4 50 —

Conditions. — Paiement contre remboursement, 2 °/₀ d'escompte.

N° 58

Chaussures

Les chaussures sont comprises dans les relevés des Douanes sous la rubrique *OUVRAGES EN PEAU OU CUIR* de toutes sortes, dont l'importation totale en Tunisie a été, en 1893, de 297.450 francs.

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....	Fr.	273.316	»
Etranger — Italie.....		7.388	»
Etranger — Belgique.....		1.708	»
Etranger — Malte.....		6.332	»
Etranger — Autriche.....		672	»
Etranger — Autres pays.....		2.004	»

Les provenances de Malte sont des marchandises en transit d'origine autrichienne.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance autrichienne

N°1. Richelieu verni pour
filles, la douzaine Fr. 68 » en fabrique.

N°2. Molière, — 54 » —

N°3. Richelieu, — 46 » —

N° 4.	Princesse satin noir,	la douzaine	Fr. 35	»	en fabrique.
N° 5.	— verni,	—	48	»	—
N° 6.	Molière jaunes pour dames,	—	58	»	—
N° 7.	—	—	56	»	—
N° 8.	—	—	58	»	—
N° 9.	Souliers princesse baby,	—	60	»	—
N° 10.	Richelieu,	—	115	»	—
N° 11.	— jaunes,	—	56	»	—
N° 12.	Princesse jaunes,	—	48	»	—

La maison qui fournit les chaussures N° 1 à 12 a compté en plus 1 fr. par douzaine pour les boites, et 1 fr. 50 par douzaine pour l'inscription en lettres dorées qui se trouve dans la chaussure.

Conditions. — Paiement à terme de six mois.

N° 13.	Bottines veau à boutons pour hommes,	la douzaine	Fr. 135	»	en fabrique.
N° 14.	Bottines veau à élastiques,	—	82	»	—
N° 15.	— grand cambré,	—	96	»	—
N° 16.	— cl. verni, à élastiques,	—	102	»	—
N° 17.	Molière Derby jaune pour dames,	—	62	»	—
N° 18.	Molière jaunes pour dames,	—	70	»	—
N° 19.	Bottines Charles IX pour dames,	—	79	»	—
N° 20.	Molière jaunes pour dames,	—	34	»	—
N° 21.	Réforme salon pour dames,	—	56	»	—
N° 22.	Bottines pour hommes,	—	132	»	—
N° 23.	Richelieu veau noir pour hommes,	—	100	»	—
N° 24.	Princesse 2 barettes jaunes, pour dames,	—	70	»	—

Les chaussures N° 13 à 24 sont livrées en boites, sans augmentation de prix, et expédiées franco bord Tunis.

Conditions. — Paiement à terme de six mois.

Provenance italienne

N° 25.	Tiges de bottines à élastiques,	la pièce	Fr. 2 80		en fabrique.
N° 26.	— —	—	4 55		—

N° 27. Tiges de bottines vernies, à élastiques, la pièce Fr. 4 70 en fabrique.

N° 28. Tiges de bottines de chasse à guêtre, — 8 60 —

Les maisons italiennes font un escompte de 3 % au comptant, ou paiement à terme de quatre mois.

N° 59

Vêtements confectionnés

IMPORTATION TOTALE en 1893 : 497.929 Fr.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie		Fr. 455.314	»
Etranger	Italie	18.840	»
	Malte	15.619	»
	Autriche	3.549	»
	Autres pays	3.598	»

Une partie des vêtements confectionnés portés au compte de la France et de l'Italie ne font qu'y transiter et viennent d'Allemagne.

Les vêtements confectionnés portés au compte de Malte ne font qu'y transiter et viennent d'Autriche.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance allemande

N° 1. Un complet (veston, gilet, pantalon), prix Fr. 11 » en fabrique.

N° 2. Un pantalon, — 2 50 —

N° 3. Un complet, — 15 » —

Conditions. — La maison allemande qui fournit ces vêtements consent 1 % d'escompte et paiement à terme de quatre mois.

N° 4. Un complet,	la pièce	Fr.	13	80	chez le commissionnaire
N° 5. Gilet,	—		6	60	—
N° 6. Veston,	—		7	25	—
N° 7. —	—		13	75	—
N° 8. —	—		5	25	—
N° 9. —	—		12	25	—
N° 10. —	—		7	60	—
N° 11. —	—		5	25	—
N° 12. —	—		7	50	—
N° 13. —	—		2	25	—
N° 14. Veston et gilet,	prix	Fr.	12	25	—

Ces marchandises sont achetées chez un commissionnaire.
Conditions. — Paiement à terme de cinq mois.

N° 15. Une coupe de gilet,	prix	Fr.	6	30	franco bord Tunis
N° 16. —	—		3	25	—
N° 17. —	—		3	»	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance allemande

N° 18. Un complet,	la pièce	Fr.	8	70	franco bord Tunis.
N° 19. Un veston,	—		2	»	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance autrichienne

N° 20. Complet,	la pièce	Fr.	20	»	en fabrique.
N° 21. Pardessus,	—		20	90	—
N° 22. Complet,	—		14	90	—
N° 23. —	—		10	75	—
N° 24. Pardessus,	—		10	70	—
N° 25. Complet,	—		21	»	—
N° 26. —	—		15	20	—
N° 27. —	—		30	»	—
N° 28. Pardessus,	—		10	60	—
N° 29. —	—		69	40	—
N° 30. Complet,	—		20	40	—

Conditions. — Paiement à terme de six mois ou 10 % d'escompte au comptant.

Provenance allemande

			Marks	Pfennings
N° 31.	Gilets de chasse,	la douzaine	16	76
N° 32.	—	—	23	85
N° 33.	—	—	25	50

Conditions. — Paiement à terme de trois mois.

N° 60

Parapluies et Ombrelles

IMPORTATION TOTALE en 1893 : 32.020 Fr.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....	Fr.	19.134	»
Etranger { Italie.....		12.045	»
Etranger { Autres pays.....		841	»

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance italienne

N° 1.	Parapluies,	la douzaine	Fr.	23 75	en fabrique.
N° 2.	—	—		23 75	—
N° 3.	—	—		33 »	—
N° 4.	—	—		33 »	—
N° 5.	—	—		33 »	—
N° 6.	—	—		33 »	—
N° 7.	Ombrelles,	—		27 50	—
N° 8.	—	—		21 »	—
N° 9.	—	—		26 50	—
N° 10.	—	—		23 75	—
N° 11.	—	—		17 60	—
N° 12.	—	—		32 25	—
N° 13.	—	—		30 50	—

Conditions. — Paiement à terme de trente jours.

N° 61

Bois sciés

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 769.001 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....	FR.	61.882	»
Étranger — Suède et Norwège		404.310	»
Étranger — Autriche		105.602	»
Étranger — Italie		86.975	»
Étranger — Malte		33.695	»
Étranger — Turquie.....		54.075	»
Étranger — Russie		19.285	»
Étranger — Autres pays.....		3.177	»

Une partie des bois portés au compte de Malte et de l'Italie ne fait qu'y transiter et provient d'Amérique.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance autrichienne

N° 1. Échantillon planche d'Autriche, le m/c. FR. 45 » franco bord Tuais

N° 2. Échantillon de chêne d'Autriche pour poutrelles, le m/c. 100 » —

Provenance suédoise

N° 3. Échantillon madrier de sapin rouge, le m/c. FR. 50 » —

Provenance américaine

N° 4. Échantillon de pitchpin, le m/c. FR. 50 » —

L'assurance est comptée dans les prix ci-dessus.

CONDITIONS. — Au comptant et 2 % d'escompte.

N° 62

Fers en barre et Fers à T

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 482.534 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....		Fr. 88.003	»
Étranger	Belgique	374.490	»
	Suède et Norwège	14.562	»
	Autres pays.....	5.479	»

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance belge

N° 1.	Fers en barre, 2e qualité, n° 2,	le q./m.	Fr. 17 50	franco bord Tunis	
N° 2.	—	—	—	15 25	—
N° 3.	—	1re qualité, n° 2,	—	14 50	—
N° 4.	—	—	—	12 50	—

Provenance suédoise

N° 5. Fers en barre, marque K W, le q./m. Fr. 22 50 franco bord Tunis

CONDITIONS. — Au comptant et 2 % d'escompte, ou paiement à terme de quatre mois.

N° 6. Fers à T, le q./m. Fr. 12 50 franco bord Tunis

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois, ou 3 % d'escompte au comptant.

N° 63

Verre à vitre

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 48.199 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....		FR. 17.390	»
Etranger	Belgique.....	26.317	»
	Autres pays.....	4.592	»

Une partie du verre à vitre portée au compte de la France ne fait qu'y transiter et vient également de la Belgique, qui fournit à la Tunisie la presque totalité de ce produit.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance belge

N° 1. Verre à vitre,
la caisse contenant 10^{m2} FR. 15 50 franco bord Tunis.

L'emballage est à la charge de l'acheteur.
CONDITIONS. — Au comptant, sans escompte.

N° 64

Tôles

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 57.757 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....		FR. 35.317	»
Etranger	Belgique.....	19.272	»
	Autres pays	3.168	»

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance belge

N° 1.	Tôle, épaisseur	4^{mm}	les 100 kilos	FR. 16 »	franco bord Tunis.
N° 2.	— —	3^{mm}	—	18 »	—
N° 3.	— —	2^{mm}	—	19 »	—

CONDITIONS. — Paiement à terme de trois mois.

N° 65

Allumettes

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 177.984 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France		FR. 12.822	»
Étranger	Italie	160.975	»
	Autres pays	4.187	»

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance belge

N° 1.	Allumettes de bois,	la grosse	FR. 1 50	franco bord Tunis	

Provenance italienne

N° 2.	A. Allumettes bougie,	la grosse	FR. 1 50	franco bord Tunis	
	B. —	—	2 05	—	
	C. —	—	5 »	—	
	D. —	—	3 25	—	
	E. —	—	10 »	—	

CONDITIONS. — Paiement à terme de deux mois.

N° 66

Bougies

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 206.597 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France		Fr. 180.321	»
Étranger	Angleterre	6.350	»
	Malte	13.704	»
	Belgique	4.182	»
	Autres pays	2.040	»

Les bougies qui transitent par Malte viennent d'Angleterre et de Hollande.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance anglaise

N° 1. Quatre paquets bougies, 10 au paquet,
le paquet Fr. » 55 franco bord Tunis

N° 2. Quatre paquets bougies, 12 au paquet,
le paquet » 35 —

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance hollandaise

N° 3. Quatre paquets bougies, 10 au paquet,
le paquet Fr. » 53 franco bord Tunis

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

Les bougies sont achetées par l'intermédiaire de commissionnaires.

N° 67

Cartes à jouer

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 46.245 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France		Fr. 32.970	»
Étranger	Autriche	3.280	»
	Belgique	7.005	»
	Italie	2.580	»
	Suède et Norwège	10	»
	Autres pays	400	»

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance belge

N° 1. Cartes à jouer, la grosse Fr. 10 » franco bord Tunis

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 68

Papiers de toutes sortes

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 277.189 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie		Fr. 212.097	»
Étranger	Italie	44.211	»
	Malte	10.497	»
	Autriche	9.029	»
	Autres pays	1.305	»

Les papiers portés au compte de Malte proviennent d'Angleterre et d'Autriche.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance italienne

N° 1.	Enveloppes,	la boîte Fr.	2 »	en fabrique
N° 2.	Six boîtes enveloppes,	—	2 26	—
N° 3.	Une rame et demie de papier à lettre,	la rame	1 50	—
N° 4.	Trente kilos registres assortis, le kilo		» 80	—
N° 5.	Cinquante cahiers pour écolier,	les 100 cahiers	3 65	—
N° 6.	Deux rames papier Bath, les 100 kilos		55 »	—
N° 7.	Deux rames papier trois lunes,	la rame	7 75	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance autrichienne

N° 8.	Deux boîtes de papier à cigarettes *La Fortune,*	la boîte Fr.	1 85	en fabrique
N° 9.	Deux boîtes papier à cigarettes *Idéal,*	la boîte	1 75	—
N° 10.	Deux boîtes de papier à cigarettes *La Fourniture,*	la boîte	1 65	—
N° 11.	Deux boîtes de papier à cigarettes *295/13,*	la boîte	» 57	—

Conditions. — Paiement à terme de trois mois.

N° 69

Armes et Munitions

IMPORTATION TOTALE en 1893 : 142.603 Fr.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....Fr. 128.745 »
Autres pays..... 13.858 »

Les statistiques de la Douane indiquent comme provenant de France des armes qui n'ont fait qu'y transiter et viennent de Belgique et d'Allemagne.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance belge

N° 1.	Carabine Flobert,	la pièce	Fr.	8 75	en fabrique.
N° 2.	— —	—		13 »	—
N° 3.	— —	—		17 50	—
N° 4.	Fusil double Lefaucheux,	—		22 50	—
N° 5.	— baguette grand devant,	—		21 75	—
N° 6.	—	—		16 »	—

Conditions. — Paiement à terme de six mois, et terme de trois mois avec 2 % d'escompte.

Provenance belge

N° 7.	Revolver Lefaucheux, calibre 7 mm		Fr.	2 80	en fabrique.
N° 8.	— — 12 mm			3 50	—
N° 9.	— Bull-dog nickelé,			4 40	—
N° 10.	— Warnaut nickelé, 12 mm			9 30	—
N° 11.	— Constabulary bronzé,			4 80	—

Conditions. — Paiement à terme de six mois.

Provenance allemande

N° 12.	Deux grosses de cheminées pour fusils à baguette,	la grosse	Fr.	10 50	franco bord Tunis.
N° 13.	Quatre paquets de 10 boîtes de capsules pour fusils à baguette,	le paquet		» 65	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 70

Bijouterie

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 227.638 FR.

(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....		Fr. 93.343	»
Etranger	Italie.....	96.414	»
	Egypte.....	3.140	»
	Tripoli.....	33.714	»
	Autres pays	828	»

Les bijoux indiqués par la Douane comme provenant d'Italie n'y font pour la plupart que transiter et viennent d'Allemagne.

La bijouterie provenant de Tripoli et d'Egypte est de fabrication indigène.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance allemande

OR A 12 CARATS

N° 1.	Parure avec écrin peluche,	la pièce	Fr.	63 50
N° 2.	— — —	—		75 »
N° 3.	Bracelet,	—		42 85
	Ecrin,			2 25
N° 4.	Bracelet,	—		41 25
	Ecrin,			2 25
N° 5.	Bracelet,	—		45 75
	Ecrin,			2 25
N° 6.	Bracelet,	—		49 75
	Ecrin,			2 25
N° 7.	Bracelet,	—		111 75
	Ecrin,			2 25
N° 8.	Bracelet pour enfant,	—		14 »
	Ecrin,			1 50
N° 9.	Epingle de cravate,	—		5 »
	Ecrin,			1 30

N° 10.	Broche,	la pièce	Fr.	11 25
	Ecrin,			1 20
N° 11.	Broche,	—		18 »
	Ecrin,			1 20
N° 12.	Broche,	—		31 25
	Ecrin,			1 20
N° 13.	Boucles d'oreilles,	la paire		7 25
	Ecrin,			1 »
N° 14.	Boucles d'oreilles,	—		9 »
	Ecrin,			1 »
N° 15.	Boucles d'oreilles,	—		9 25
	Ecrin,			1 »
N° 16.	Boucles d'oreilles,	—		12 »
	Ecrin,			» 60
N° 17.	Boucles d'oreilles,	—		11 50
	Ecrin,			» 60
N° 18.	Boucles d'oreilles,	—		7 75
	Ecrin,			» 60
N° 19.	Boucles d'oreilles,	—		9 25
	Ecrin,			» 60
N° 20.	Boucles d'oreilles,	—		6 75
	Ecrin,			» 60

Provenance allemande

OR A 18 CARATS

N° 21.	Boucles d'oreilles,	la paire	Fr.	9 50
	Ecrin,			1 »

Conditions. — Les bijoux sont envoyés au dépôt, à un représentant qui perçoit une commission de 3 à 5 %.

N° 71

Coutellerie

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 22.277 FR.

(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....	FR.	12.412	»
Étranger — Autriche.....		2.618	»
Étranger — Belgique.....		3.841	»
Étranger — Malte.....		2.864	»
Étranger — Autres pays.....		542	»

Une partie de la coutellerie portée au compte de l'Autriche ne fait qu'y transiter et vient d'Allemagne.

La coutellerie portée au compte de Malte ne fait qu'y transiter et vient d'Angleterre.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance anglaise

			Shellings	Pences	
N° 1.	Couverts (couteaux et fourchettes),	les 2 douzaines	2	9	en fabrique.
N° 2.	Couteaux de cuisine,	la douzaine	1	10	—
N° 3.	Couteaux de cuisine,	—	2	10	—

CONDITIONS. — Payement à terme de trente jours.

Provenance autrichienne

			Florins	Kreutzers	
N° 4.	Canifs,	la douzaine	9	30	en fabrique.
N° 5.	Rasoirs,	—		71	—

CONDITIONS. — Payement à terme de trente jours.

Provenance allemande

			Marks	Pfennigs	
N° 6.	Canifs,	la douzaine	3	25	en fabrique.
N° 7.	—	—	5	50	—
N° 8.	—	—	8	05	—
N° 9.	—	—	6	75	—
N° 10.	Rasoirs,	la douzaine	FR. 1	42	franco bord Tunis.
N° 11.	Canifs à main, jaunes,	—	»	80	—
N° 12.	— rouges,	—	»	38	—
N° 13.	Ciseaux,	—	1	25	—

CONDITIONS. — Payement à terme de quatre mois.

N° 72

Glaces et Miroirs

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 46.180 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....		Fr. 32.346	»
Étranger	Belgique.....	8.818	»
	Italie.....	1.492	»
	Angleterre.....	1.025	»
	Autres pays.....	2.499	»

Une partie des glaces et miroirs portés au compte de l'Italie et de la France ne font qu'y passer en transit et viennent d'Allemagne.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance allemande

				Marks Pfennings	
N° 1.	Miroirs,		la douzaine	» 95	en fabrique
N° 2.	—		la pièce	Fr. 1 »	franco bord Tunis
N° 3.	—		—	1 58	—
N° 4.	Boîte nécessaire à miroir,		—	» 80	—
N° 5.	Miroirs,	demi-grosse,	la grosse	2 50	—
N° 6.	—		la douzaine	» 80	—
N° 7.	—		—	» 45	—
N° 8.	—		—	» 40	—
N° 9.	—		—	» 25	—
N° 10.	—	demi-grosse,	la grosse	1 60	—

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 73

Verrerie et Cristaux

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 105.691 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....		FR. 69.340	»
Etranger	Italie	9.793	»
	Autriche.....	9.537	»
	Belgique	8.978	»
	Malte.....	8.043	»

La verrerie portée au compte de Malte ne fait qu'y transiter et vient d'Autriche.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance autrichienne

N°1. Flacons dorés pour parfums ou essences, la douzaine FR. 1 05 en fabrique.

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.

N°2. Une carafe à glace, la pièce FR. 2 85 en fabrique.

N°3. — — — 2 25 —

CONDITIONS. — Paiement à terme de quatre mois.
Achetés par l'entremise d'un commissionnaire.

N° 74

Bouteilles

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 42.454 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....	Fr.	34.181	»
Étranger — Italie.....		3.228	»
Étranger — Malte.....		3.019	»
Étranger — Angleterre.....		1.285	»
Étranger — Autres pays....		678	»

Les bouteilles portées au compte de Malte ne font qu'y transiter et viennent d'Angleterre.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance anglaise

N° 1. Bouteilles pour limonade,
la grosse de 144 bouteilles Fr. 36 » franco bord Tunis

CONDITIONS. — Paiement à terme de trois mois et 3 % d'escompte.

N° 75

Lampisterie

La lampisterie ne fait pas l'objet d'un article spécial dans les relevés des Douanes. Elle donne lieu à un commerce assez considérable, l'usage des lampes à pétrole s'étant très répandu parmi la population indigène.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance anglaise

		Schellings	Pences
N° 1. Lampe Duplex à réflecteur,	la pièce	5	»

CONDITIONS. — Escompte 10 % comptant, ou paiement à terme de quatre mois.

Provenance autrichienne

			Florins	Kreutzers
N° 2.	Lampe suspension nickelée,	la pièce	1	80
N° 3.	— — —	—	2	80
N° 4.	Lampe applique nickelée à réflecteur,	—	1	25
N° 5.	— à pied, nickelée, avec abat-jour porcelaine,	—	1	40
N° 6.	Lampe à pied fonte nickelée, abat-jour porcelaine,	—	1	50
N° 7.	Suspension à contre-poids,	—	24	70
N° 8.	— —	—	25	05
N° 9.	— —	—	38	»
N° 10.	— —	—	11	40
N° 11.	— sans contre-poids,	—	6	90
N° 12.	— —	—	10	60
N° 13.	— —	—	6	70
N° 14.	— — à coulisse	—	13	70

Ces prix sont les prix de fabrique.

Conditions. — 25 % d'escompte et paiement à terme de quatre mois.

Les lampes sont livrées avec les verres et les mèches. L'emballage est au compte du destinataire.

Provenance anglaise

			Schellings	Pences
N° 15.	Bougeoir cuivre,	la douzaine	9	3

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance autrichienne

N° 16. Petite lampe en verre de Bohême sans bec, la douzaine Fr. 4 » en fabrique.

N° 17. Lampe verre de Bohême sans bec, la paire 3 80 —

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 76

Horlogerie

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 71.240 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....	Fr.	58.074	»
Etranger — Italie		6.407	»
Etranger — Autriche		4.594	»
Etranger — Malte.....		1.690	»
Etranger — Autres pays		545	»

La plupart des produits d'horlogerie portés au compte de l'Italie, de l'Autriche et de Malte ne font qu'y passer en transit et proviennent d'Allemagne et de Suisse.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance allemande

		Marks	Pfennings	
N° 1. Deux réveils,	la pièce	2	45	en fabrique.

CONDITIONS. — Paiement à terme de trente jours.

N° 77

Objets en porcelaine et en terre

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 24.453 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

France et Algérie.....	Fr.	21.037	»
Etranger — Italie		1.568	»
Etranger — Malte.....		1.150	»
Etranger — Autriche.....		698	»

Une grande partie des objets en porcelaine et en terre viennent d'Allemagne et ne font que passer en transit par la France et l'Italie, au compte desquelles ils sont portés.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance allemande

N° 1. Tasses à café, la douzaine Fr. 1 45 franco bord Tunis.

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.
Acheté chez un commissionnaire.

N° 2.	Assiettes,	la douzaine Fr.	1 50	en fabrique.
N° 3.	—	—	1 30	—
N° 4.	—	—	1 20	—
N° 5.	—	—	1 70	—
N° 6.	Terrines,	—	» 70	—
N° 7.	—	les quatre pièces	» 70	—
N° 8.	—	les deux pièces	» 70	—
N° 9.	Assiettes blanches,	la douzaine	» 70	—
N° 10.	— —	—	» 80	—
N° 11.	— —	—	» 95	—
N° 12.	— —	—	1 40	—
N° 13.	Casseroles en terre,	—	2 50	—
N° 14.	— —	les dix pièces	2 50	—
N° 15.	— —	les huit pièces	2 50	—
N° 16.	Assiettes,	les trois douzaines	1 25	—

Conditions. — 25 % d'escompte et paiement à terme de trois mois.

Emballage au compte de l'acheteur.

N° 78

Bimbeloterie et Tabletterie

IMPORTATION TOTALE EN 1893 : 240.223 FR.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....	197.838	»
Étranger — Autriche.....	14.627	»
Étranger — Belgique.....	550	»
Étranger — Italie.....	13.162	»
Étranger — Malte.....	14.030	»

Une grande partie de la bimbeloterie étrangère vient d'Allemagne et transite par l'Autriche, l'Italie et Malte, au compte desquelles elle est portée.

L'usage de priser est très répandu parmi les indigènes, et les tabatières constituent un article de commerce important.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance allemande

N° 1.	Crayons garde-pointe,	la grosse	FR. 2 50	franco bord Tunis
N° 2.	Deux boites fantaisie pour bijoux arabes,	la boite de six	1 40	—
N° 3.	Tire-lire,	la douzaine	1 30	—
N° 4.	Veilleuses, étiquettes rouges,	—	» 63	—
N° 5.	— — vertes,	—	» 60	—
N° 6.	Étuis pour aiguilles,	la grosse	2 50	—
N° 7.	Peignes corne,	la douzaine	2 70	—
N° 8.	—	—	1 50	—
N° 9.	—	—	1 35	—
N° 10.	—	—	» 90	—
N° 11.	—	—	» 85	—
N° 12.	—	—	» 83	—
N° 13.	Peignes bois jaune,	—	2 50	—
N° 14.	Tabatières,	—	1 40	—

N° 15.	Tabatières,	la douzaine	Fr. 3 45	franco bord Tunis
N° 16.	—	—	2 78	—
N° 17.	—	—	2 25	—
N° 18.	—	—	2 50	—
N° 19.	—	—	1 40	—
N° 20.	—	—	4 30	—
N° 21.	—	—	2 50	—
N° 22.	—	—	1 40	—
N° 23.	—	—	1 40	—
N° 24.	—	—	4 05	—
N° 25.	—	—	3 05	—
N° 26.	—	—	1 60	—
N° 27.	—	—	3 30	—
N° 28.	—	—	4 »	—
N° 29.	—	—	2 50	—
N° 30.	—	—	2 80	—
N° 31.	—	—	2 40	—
N° 32.	—	—	2 40	—
N° 33.	—	—	2 80	—
N° 34.	—	—	1 30	—
N° 35.	—	—	3 20	—
N° 36.	—	—	1 30	—
N° 37.	—	—	1 40	—
N° 38.	—	—	5 38	—
N° 39.	—	—	1 40	—
N° 40.	—	—	1 80	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 79

Quincaillerie

La quincaillerie est comprise par les relevés des Douanes dans les *OUVRAGES EN MÉTAL*, dont l'importation totale, en 1893, s'est élevée à 1.271.005 francs.

La quincaillerie y figure pour environ 150.000 francs, dont moitié vient de France et moitié d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche et de Belgique.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance belge

N° 1.	Tasses fer blanc,	la pièce	Fr.	» 22	franco bord Tunis.
N° 2.	—	—		» 2475	—
N° 3.	—	—		» 275	—
N° 4.	—	—		» 4675	—
N° 5.	—	—		» 5225	—
N° 6.	—	—		» 5775	—
N° 7.	—	—		» 6325	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

Provenance anglaise

			Shelling	Pence	
N° 8.	Casserole,	la douzaine	1	2	en fabrique.
N° 9.	—	—	2	4	—
N° 10.	—	—	4	»	—
N° 11.	—	—	5	3	—
N° 12.	—	—	6	1	—

Conditions. — Paiement à terme de trente jours.

N° 12A.	Balance de famille,	la pièce	Fr.	4 35	franco bord Tunis.
N° 12B.	Bain de pieds tôle galvanisée,	la douzaine	18 shellings		en fabrique.

Conditions. — Comptant 10 %, ou paiement à terme de quatre mois.

Provenance autrichienne

			Florins	Kreutzers	
N° 13.	Boîte couverts de voyage,	le paquet de deux douzaines	2	9	en fabrique.

Conditions. — Paiement à terme de trois mois.

N°14.	Casserole de fer émaillé,	la pièce	Fr.	2 05	franco bord Tunis.
N°15.	Une marmite fer émaillé,	—		5 92	—
N°16.	Une assiette fer émaillé,	—		1 05	—
N°17.	Une casserole fer émaillé,	—		» 80	—
N°18.	Un fait-tout fer émaillé,	—		2 80	—

Conditions. — 30 °/₀ d'escompte et paiement à terme de quatre mois.

Note. — Bien que plus chers que les articles français de même nature, les articles ci-dessus leur sont préférés à cause de la qualité.

Provenance allemande

N°19.	Boîte à sel,	la douzaine	Fr.	13 70	franco bord Tunis.
N°20.	—	—		6 70	—
N°21.	Pelles à charbon,	la pièce		» 33	—
N°23.	Portemanteaux,	la douzaine		1 05	—
N°24.	—	—		2 80	—
N°25.	—	—		3 25	—
N°26.	Tourne-vis,	—		2 85	—
N°27.	Poulies pour stores,	—		» 90	—
N°28.	—	—		1 76	—
N°29.	Fer à repasser,	la pièce		2 65	—

Conditions. — Au comptant 3 °/₀ d'escompte, ou contre paiement à terme de six mois.

N°30.	Dés à coudre pour femme,	la grosse	Fr.	1 80	franco bord Tunis.
N°31.	Dés à coudre pour femme, noirs,	—		2 60	—
N°32.	Dés à coudre pour homme,	—		1 50	—
N°33.	Tire-crochets pour guêtres,	—		1 35	—
N°34.	Aiguilles à œil doré,	le mille		» 90	—
N°35.	Deux paquets, 10 cartes de 40 aiguilles petites,	le paquet		1 70	—
N°36.	Deux paquets, 10 cartes de 40 aiguilles longues,	—		2 »	—
N°37.	Deux paquets, 10 cartes de 40 aiguilles petites,	—		» 30	—
N°38.	Deux paquets, 10 cartes de 40 aiguilles marque *Porc*,	—		» 40	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

			Marks	Pfennigus	
N° 39.	Petites cuillères,	la grosse	8	40	en fabrique.
N° 40.	—	—	8	75	—
N° 41.	Cuillères,	—	16	85	—
N° 42.	Fourchettes,	—	16	85	—

Conditions — Paiement à terme de trente jours.

N° 43.	Scies n° 12,	la douzaine	Fr. 3	20	franco bord Tunis.
N° 44.	— n° 14,	—	3	50	—
N° 45.	Grelots,	le paquet	»	60	—
N° 46.	Clochettes pour harnais,	le kilo	1	70	—
N° 47.	Limes,	le paquet	»	85	—
N° 48.	Fil de fer,	le kilo	»	54	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 80

Fourneaux à pétrole

Les fourneaux à pétrole sont compris par les relevés des Douanes dans les *OUVRAGES EN MÉTAL*, dont l'importation totale, en 1893, s'est élevée à 1.271.005 francs.

L'usage s'en répand de plus en plus, à cause du bas prix des huiles minérales.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance anglaise

N° 1.	Calorifère,	la pièce Fr.	15	»	en fabrique.
N° 2.	—	—	16	25	—
N° 3.	Cuisinière,	—	24	65	—
N° 4.	—	—	25	30	—
N° 5.	—	—	75	»	—
N° 6.	Réchaud à deux becs,	—	16	»	—
N° 7.	— à quatre becs,	—	30	»	—
N° 8.	Four,	—	5	»	—
N° 9.	—	—	12	»	—

Conditions. — Paiement à terme de trente jours et 2 % d'escompte, ou net à terme de trois mois.

L'emballage est facturé 5 % de la valeur de la marchandise.

Provenance allemande

N° 10.	Fourneau à pétrole,	la pièce Fr.	2	60	franco bord Tunis.

N° 81

Robinetterie

La robinetterie en métal est comprise par les relevés des Douanes dans les *OUVRAGES EN MÉTAL*, dont l'importation totale s'est élevée, en 1893, à 1.271.005 francs, et la robinetterie en bois, parmi les *OUVRAGES EN BOIS* divers, dont l'importation s'est élevée, en 1893, à 258.205 francs.

C'est un article d'une certaine importance commerciale qui est encore fourni, actuellement, en grande partie par l'étranger.

PRODUITS EXPOSÉS

Robinets en métal

Provenance belge

N° 1.	Robinet à pression, parisien, à bec avec boîte,	8 mm	Fr. 2 30	franco bord Tunis
N° 2.	Robinet à pression, parisien, à bec avec boîte,	10 mm	2 40	—
N° 3.	Robinet à pression, parisien, à bec avec boîte,	12 mm	2 70	—
N° 4.	Robinet à pression, parisien, à bec avec boîte,	15 mm	3 30	—
N° 5.	Robinet à pression, deux eaux,	8 mm	2 10	—
N° 6.	—	10 mm	2 20	—
N° 7.	—	12 mm	2 45	—
N° 8.	—	15 mm	2 80	—
N° 9.	Robinet droit, deux eaux,	8 mm	9 90	—
N° 10.	—	10 mm	1 »	—
N° 11.	—	12 mm	1 20	—
N° 12.	—	15 mm	1 80	—
N° 13.	—	20 mm	2 80	—
N° 14.	—	25 mm	4 35	—
N° 15.	—	30 mm	6 15	—
N° 16.	—	35 mm	8 40	—

Soupapes provençales

N° 17.	Soupape provençale,	45 mm	Fr.	2 40	franco bord Tunis
N° 18.	—	50 mm		2 80	—
N° 19.	—	60 mm		3 60	—

Grilles pour évier à charnières et croisillons

N° 20.	Grille d'évier,	25 mm	Fr.	1 40	franco bord Tunis
N° 21.	—	30 mm		1 70	—

Conditions. — Franco bord Tunis, remise 30 %, paiement à terme de trois mois, ou même remise avec terme de trente jours et 2 % d'escompte.

Robinets en bois

Provenance allemande

N° 22.	Robinets en bois,	la douzaine	Fr.	3 80	franco bord Tunis
N° 23.	—	—		6 70	—
N° 24.	—	—		7 85	—

Conditions. — Paiement à terme de six mois, par traites échelonnées.

N° 82

Serrurerie

IMPORTATION TOTALE en TUNISIE : 11.718 Fr.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie		Fr. 10.126	»
Étranger	Autriche	395	»
	Belgique	325	»
	Italie	225	»
	Malte	100	»
	Autres pays	47	»

Une partie de la serrurerie portée au compte de la France ne fait qu'y transiter et vient d'Allemagne.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance allemande

N° 1.	Verrous allemands,	la douzaine Fr.	» 39	franco bord Tunis
N° 2.	—	—	» 42	—
N° 3.	—	—	» 47	—
N° 4.	—	—	» 68	—
N° 5.	—	—	1 33	—
N° 6.	Serrures allemandes,	—	2 10	—
N° 7.	—	—	2 10	—
N° 8.	—	—	2 25	—
N° 9.	—	—	2 85	—
N° 10.	Serrures allemandes à gorge,	—	8 70	—
N° 11.	—	— —	9 05	—

Conditions. — Paiement à terme de six mois.

N° 12.	Serrures assorties,	la douzaine Fr.	1 »	en fabrique
N° 13.	—	—	1 25	—
N° 14.	—	—	1 50	—
N° 15.	Serrures à sonnette,	—	4 50	—
N° 16.	Cadenas blancs, ordinaires,	—	1 60	—
N° 17.	Cadenas qualité supérieure,	—	2 »	—

Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

N° 83

Produits chimiques
Couleurs

IMPORTATION TOTALE en 1893 : 212.678 Fr.
(d'après le relevé des Douanes)

PAYS DE PROVENANCE

France et Algérie.....	Fr.	160.944	»
Étranger — Malte		22.404	»
Étranger — Italie.....		9.574	»
Étranger — Belgique		9.367	»
Étranger — Autres pays....		10.389	»

Les produits chimiques portés au compte de Malte proviennent, pour la plupart, d'Angleterre.

PRODUITS EXPOSÉS

Provenance italienne

N° 1. Deux flacons magnésie, le flacon Fr. 1 65 franco bord Tunis
Conditions. — Au comptant 3 %, ou paiement à terme de quatre mois.

Provenance allemande

N° 2. Couleurs 1re qualité, le kilo Fr. 3 50 franco bord Tunis
N° 3. — — — 3 60 —
N° 4. — d'aniline, diverses couleurs, le kilo 1 15 —

Provenance belge

N° 5. Bleu d'outremer, le kilo Fr. » 30 franco bord Tunis
Conditions. — Paiement à terme de quatre mois.

TUNIS — IMPRIMERIE RAPIDE (Louis NICOLAS & Cie), rue de Constantine